

L'Écho des Îles



Sommaire

<i>Le mot du maire</i>	3	<i>Vie associative</i>	23
<i>Vie communale</i>	4	Mer et Montagne	23
Ouverture du site internet	4	Comité des Fêtes	23
Législation, communications diverses	4-9	S.E.L.	23
Plan Local d'Urbanisme	9	Arenthon Environnement	24
Travaux	10	A.P.E.	25
Environnement	10	Football Club	26
Voirie - Sécurité	11	<i>Vie intercommunale</i>	27
Bibliothèque municipale	14	CCPR	27
Calendrier des manifestations	15	SIVU - Espace nautique des Foron	28
Associations locales	16	SMDHAB	29
Événements de la commune	17-19	<i>Comptes rendus</i>	30
La commune en images	20	Conseil municipal du 07/06/2010	30
Social	21	Conseil municipal du 02/08/2010	33
<i>Vie scolaire</i>	22	Conseil municipal du 06/09/2010	35
La rentrée		Conseil municipal du 04/10/2010	37
à l'école élémentaire Benoît Chamoux	22	Conseil municipal du 08/11/2010	41
		<i>Etat-Civil</i>	couverture

*Nous précisons que toutes les photos qui paraissent dans les échos des îles sont prises sur la commune d'Arenthon.
Photos de couverture et photos aériennes : Philippe BOEX, Société ATM ,aircolor, Arenthon*

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie:

Adresse: 22, route de Reignier
Téléphone: 04 50 25 51 87
Fax: 09 70 62 36 70
e-mail: commune.arenthon@orange.fr

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous): le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.
Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous.

Pour contacter l'équipe municipale:

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent!
Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse e-mail commune.arenthon@wanadoo.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):

pour rencontrer des membres du CCAS : prendre rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat de la Mairie.

Horaires d'ouverture au public:

Lundi: 9 h 00 - 12 h 00
Mardi: 14 h 00 - 18 h 30
Mercredi: 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi: 14 h 00 - 19 h 00

Le mot du Maire

Au printemps 2011, l'équipe municipale arrivera à la moitié de son mandat; motivation, enthousiasme, dialogue et concertation sont toujours d'actualité pour mener à bien nos différents projets; avoir une telle équipe est pour moi une grande satisfaction.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnes non élues qui viennent donner de leur temps; en particulier je pense à nos « enquêtrices » qui ont rencontré certains de nos anciens pour remplir avec eux un questionnaire qui permettra de déterminer s'il y a un besoin ou non de structures en milieu rural pouvant recevoir des personnes âgées non dépendantes. Ce projet est toujours en cours de réflexion en collaboration avec la MSA et le Conseil Général.

Autres projets:

- Haute Savoie Habitat (OPAC) doit nous présenter la faisabilité de la construction de logements sociaux et d'une Micro-Crèche sur le terrain de la Coopérative Fruitière.
- PLU: Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) de notre commune vous sera présenté durant l'hiver; l'élaboration du zonage et du règlement sera le prochain travail de la commission; il faudra encore l'année 2011 pour terminer notre Plan Local d'Urbanisme.
- Les travaux de sécurisation du carrefour des Chars sont en fin de réalisation.
- Durant l'année 2011 le projet du parking du cimetière devrait voir le jour.

La Maison des Associations est terminée et devient opérationnelle: règlement et tarifs de location des salles sont à votre disposition en mairie. Comme je l'ai déjà dit, ce projet commencé sous l'ancien mandat est pour moi une magnifique réalisation qui va permettre à notre village d'avoir de nouvelles animations.

Notre souhait est de mener à bien tous ces projets mais il faudra être vigilant avec notre gestion sachant que toutes les réformes votées par nos assemblées nationales ne nous donnent pas beaucoup de clarté sur l'avenir. Notre but est d'avoir des finances saines afin de maintenir et si possible améliorer les services rendus à nos habitants.

Dans une société de plus en plus individualiste, je souhaiterais que vous Arentthonnaises et Arentthonnais en participant encore plus à la vie associative de notre village permettent à celui-ci de devenir un lieu de plus en plus agréable à vivre.

Bien sûr, pour profiter de tout ceci, il faut santé et bonheur et c'est ce que je vous souhaite vivement pour 2011.

Alain VELLUZ

Ouverture du site internet

Le site internet de la commune est en passe d'être réalisé et sera rendu accessible durant le mois de février 2011. Afin de réduire les coûts de développement, de mise en place et de maintenance, nous avons opté pour une solution technique permettant à l'équipe municipale et aux employés municipaux d'assurer la majorité de ces tâches; il en résulte toutefois des délais de réalisation plus longs.

Son adresse sera celle utilisée actuellement pour les quelques pages temporaires existantes, à savoir:

www.arenthon.fr

Nous espérons que ce site vous apportera les informations communales que vous attendez; n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et desiderata afin que nous puissions faire évoluer ce site conformément à vos attentes et vos besoins.

L'équipe "communication"

Législation, communications diverses

Immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 consultez le site: www.interieur.gouv.fr

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les immatriculations des cyclomoteurs sont automatiques pour les nouveaux deux roues au moment de l'achat. En ce qui concerne les cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ qui ont été mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004, ils doivent être immatriculés avant le 1^{er} janvier 2011 pour être utilisés sur la voie publique. Cela signifie qu'il n'y a pas d'obligation de faire immatriculer un cyclomoteur ancien à partir du moment où il ne roule pas sur la voie publique. L'immatriculation peut être effectuée après le 31 décembre 2010, au moment où il sera remis en circulation.



SEULS LES CYCLOMOTEURS UTILISÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE IMMATRICULATION

La date butoir du 31 décembre 2010, inscrite dans les textes, signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, un usager qui voudrait circuler avec son cyclomoteur mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 sur les voies ouvertes à la circulation doit le faire immatriculer.

Tous les cyclomoteurs anciens n'ont donc pas l'obligation d'être immatriculés au 31 décembre 2010, mais tous les usagers qui veulent circuler avec ces véhicules sur les voies ouvertes à la circulation à compter 1^{er} janvier 2011 doivent faire immatriculer leur cyclomoteur au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

Le propriétaire d'un cyclomoteur qui ne circule pas sur la voie publique peut donc le faire immatriculer au-delà du 31 décembre 2010, au moment où il souhaite remettre son véhicule en circulation. La régularisation ultérieure de la situation administrative du véhicule est toujours possible.

Ce sera notamment le cas des usagers qui ne souhaiteront se déplacer avec leur cyclomoteur qu'à la fin de la période hivernale. Ils pourront faire immatriculer leur véhicule à ce moment-là.

Il est rappelé que la détention d'un cyclomoteur non immatriculé ne constitue pas en soi une infraction. C'est le fait de circuler avec un cyclomoteur non immatriculé sur les voies ouvertes à la circulation qui est passible d'une amende (4^{ème} classe, 750 euros).

Où peut-on immatriculer un cyclomoteur ?

Le propriétaire d'un cyclomoteur peut le faire immatriculer partout en France, auprès de la préfecture de son choix. Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) lui est délivré. Il est valable un mois et comporte son numéro SIV lui permettant de circuler immédiatement. Dans un délai d'un mois maximum, il recevra son certificat d'immatriculation à son domicile par envoi postal sécurisé. Ce numéro d'immatriculation est attribué pour toute la vie du cyclomoteur, comme c'est déjà le cas pour les autres véhicules. La délivrance du certificat d'immatriculation pour un cyclomoteur n'est assujettie à aucune taxe.

Pièces justificatives à fournir pour l'immatriculation
L'immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 requiert la production des pièces suivantes :

- la demande de certificat d'immatriculation ;
- les justificatifs d'identité et d'adresse ;
- le justificatif de propriété (certificat de cession ou facture établie par le vendeur) ;

Si l'utilisateur ne dispose pas du certificat de conformité original, il doit présenter en lieu et place, l'une des pièces suivantes :

- le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France.
- la facture du véhicule sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule ;

- l'attestation d'assurance sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.

Afin de faciliter le traitement des demandes d'immatriculation en préfecture, les propriétaires de cyclomoteurs anciens sont invités, dans tous les cas, à se munir d'une attestation d'assurance du véhicule en cours de validité, complétée dans la mesure du possible de la présentation des attestations d'assurances des trois années précédentes. Une attestation sur l'honneur certifiant la propriété du cyclomoteur peut le cas échéant être demandée par la préfecture.

Consultez le site : www.interieur.gouv.fr

INFORMATION TNT

Qu'est-ce que le passage à la télé tout numérique ? C'est une modification du standard de diffusion qui impacte tous les téléviseurs reliés à une antenne râteau.

Ce passage se fait progressivement en France, région par région jusqu'à la fin 2011. Il a pour but de recevoir PLUS DE CHAINES, avec PLUS DE QUALITE et PLUS DE SERVICES. C'est le remplacement de la diffusion hertzienne analogique des chaînes reçues par une antenne râteau (TF1, France 2 France 3 CANAL + France 5/ ARTE ET M6) par une diffusion exclusivement numérique.

Attention pour la Haute-Savoie, les téléspectateurs qui ne seront pas équipés pour la télévision numérique n'auront plus accès à aucune chaîne LE 20 SEPTEMBRE 2011.

Tous les postes de télévision recevant uniquement les 6 chaînes nationales et éventuellement une chaîne locale, par une antenne râteau ou intérieure sont concernés.

Les foyers concernés doivent s'équiper et adapter leurs postes pour continuer à recevoir les programmes. Pour cela, ils peuvent faire l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur avec TNT intégrée, d'un lecteur DVD TNT intégrée ou encore choisir un autre mode de réception tel que le câble, le satellite ou l'ADSL. Chaque téléviseur de la maison doit être équipé.

Comment faire ?

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE CHANGER DE POSTE DE TELE. Il suffit d'avoir une prise péritel sur son poste de télévision pour pouvoir brancher un adaptateur TNT. Par ailleurs, en principe, tous les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Avant tout achat, il est nécessaire d'effectuer le diagnostic de son installation. Un centre d'appel « tous au numérique » est à la disposition du public au 0970 818 818 ou sur le site : www.tousaunumerique.fr Des télé-conseillers guident les téléspectateurs afin qu'ils puissent établir un premier diagnostic de leur

installation. Pour les résidents d'un IMMEUBLE ou d'UN LOTISSEMENT doté d'une antenne râteau collective, avant de s'équiper il est important de vérifier auprès du syndic ou du gestionnaire d'immeuble que l'antenne collective est compatible avec la réception des signaux numériques.

La loi prévoit un fonds d'aides pour accompagner les foyers exonérés de contribution à l'audiovisuel public ou sous conditions de ressources :

- aide d'un montant de 25 euros maximum pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée ou d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL ;
- aide d'un montant de 120 euros maximum pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Pour connaître les conditions d'attribution et pouvoir en bénéficier, les téléspectateurs sont invités à contacter le centre d'appel 0970 818 818. Les personnes concernées par ces aides doivent conserver les originaux des factures d'achat ou les tickets de caisse. Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer. France télé numérique a élaboré avec les antennistes, revendeurs et distributeurs, une charte nationale de bonne conduite. Les professionnels signataires s'engageront à guider les téléspectateurs en fonction de leur besoin, à fournir les explications nécessaires et à proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs. La liste des signataires de la charte est mise à jour sur le site internet www.tousaunumerique.fr et disponible sur demande auprès du centre d'appel 0970 818 818.

Les foyers sont invités à consulter cette liste et se renseigner avant de contacter un professionnel.

Ils reconnaîtront aisément les signataires de la charte grâce au logo manifestant l'agrément de France Télé Numérique.

Seuls les professionnels agréés et signataires de la charte peuvent utiliser ce label.



■ Législation, communications diverses

Que faire en cas d'incendie ? A chaque situation, la bonne réaction



18

Quoi qu'il arrive, ne prenez jamais l'ascenseur.

Si l'incendie se déclare chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et gaz) précédant la venue des flammes.
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et n'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (n° unique d'urgence européen).

Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas.
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient.
- En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

Si l'incendie est au-dessus :

- Sortez par l'issue la plus proche.

● Appeler les pompiers dans les 2 minutes fait gagner un temps précieux.

● Répondre calmement à leurs questions permet de localiser l'incendie plus rapidement.

NUMÉROS D'URGENCE GRATUITS

Sapeurs-Pompiers : 18
Numéro unique d'urgence européen : **112**
Samu : **15**

En partenariat avec :



Risque d'incendie

A la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !



Un réflexe en plus, un risque en moins.



Comment être averti à temps ? Avec un détecteur avertisseur de fumée

- C'est essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort.
- C'est facile à trouver (magasins de bricolage), à installer et à entretenir.
- C'est important qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.

● Les incendies provoquent 460 décès par an.

● L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.



Comment éviter les risques ? Avec de la vigilance et des gestes simples

- Éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Brancher un seul appareil par prise électrique.
- Avoir un extincteur chez soi.

● La température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes.

● Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes.

Quelles précautions prendre ? Faire contrôler ses installations



Faites régulièrement :

- Vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées).
- Ramoner les conduits et les cheminées une fois par an.
- Pour votre sécurité, ces tâches doivent être exécutées par des professionnels.

● Un incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse.

● 70 % des incendies mortels ont lieu la nuit.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours** :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de votre département
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- logement.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.



Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations prosrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

■ Législation, communications diverses

INFOS PRATIQUES DU CONSEIL GENERAL

PRET ETUDIANT

Les jeunes haut-savoyards qui poursuivent des études supérieures en France ou à l'étranger, peuvent bénéficier sous certaines conditions, d'un prêt sans intérêts.

Celui-ci est octroyé pour une année d'études mais une nouvelle demande peut être déposée chaque année. Le remboursement s'effectue en deux versements égaux : la sixième et la septième année suivant celle de l'octroi.

Les formulaires de demande sont disponibles dès maintenant sur

www.cg74.fr

rubrique « particulier »

TRANSPORTS COLLECTIFS

Informations et horaires du réseau Lihsa : le service de transports interurbains de haute Savoie (48 lignes régulières dans le département) sur :

www.cg74.fr

rubrique « informations transports »

VOYAGEZ A PRIX MALINS

La carte Déclit 2010/2011 est en vente. Pour les moins de 26 ans, la meilleure façon de voyager à petits prix sur toutes les lignes du réseau Lihsa ; plus d'infos sur

www.cg74.fr

rubrique « informations transports »

ETAT DES ROUTES EN HAUTE-SAVOIE

Bulletin d'informations quotidien sur

www.cg74.fr

rubrique « route » ou au 04.50.33.20.74

COVOITURAGE

En quelques clics vous pouvez trouver un voisin avec qui partager son trajet grâce au site du covoiturage en Haute-Savoie.

Simple, écologique, plus économique, le covoiturage c'est une nouvelle habitude à prendre pour contribuer à réduire nos émissions de CO2 et faire des économies

Site : WWW.COVOITURAGE.CG74.FR

SERVICES DEPARTEMENTAUX

Le Conseil général est à votre service au quotidien partout en Haute-Savoie à travers 32 pôles médico-sociaux, 5 pôles gérontologiques (service aux personnes âgées), 5 territoires protection de l'enfance, 4 équipes handicap, une maison départementale des personnes handicapées, 40 centres techniques de voirie.

Retrouvez toutes les infos pratiques, adresses et coordonnées des services du conseil général sur le site : www.ctg74.fr

TELE ALARME

Le numéro de téléphone pour le télé alarme a changé.

Veuillez désormais composer le **04 50 33 20 60**.

Pourquoi appeler le 18 ?

Pourquoi appeler le 18 ?

1. Qu'est ce qu'une urgence ?

Il s'agit d'une situation de péril immédiat nécessitant une intervention de secours dans le quart d'heure :

- incendie
- fuite de gaz, fuite de produits dangereux ou toxiques
- risque d'effondrement, péril d'immeuble, matériaux menaçant de chuter
- brûlures, électrocution, intoxications
- accident de la route
- tentative de suicides, etc...



Il s'agit aussi des détresses physiologiques graves

2. Sont considérées comme des urgences :

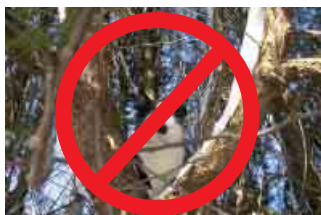
- les arrêts cardio-respiratoires
- les hémorragies graves
- les sections, écrasements ou fractures de membres
- les accouchements immédiats
- les noyades, électrisations.

Dans le doute, le central 18 fera toujours partir les secours et les pompiers viendront de bonne grâce vous porter assistance. Si vous estimez que votre situation

ne correspond pas aux cas évoqués ci-dessus, c'est-à-dire qu'elle nécessite par la présence des secours dans le quart d'heure, vous pouvez reporter votre appel sur d'autres organismes, eux aussi dédiés à l'aide et à l'assistance.

En 2010, les sapeurs-pompiers d'ARENTHON vont parvenir au seuil des 50 interventions. Plus de 75 % d'entre-elles relevaient du secours à victimes ou de l'assistance à personnes. Une sur quatre ne présentait aucun caractère d'urgence.

Lorsque les sapeurs interviennent pour un motif autre que l'urgence, c'est peut-être au détriment d'une situation grave ou détresse vitale!



POUR LES DEMANDES NON URGENTE...

NUMEROS MEDICAUX

- SAMU 15
- Pharmacies de garde: téléphonez à la gendarmerie
- Centre antipoison de LYON: 04 72 11 69 11

AIDE ET ASSISTANCE

- Police-Secours: 17
- Sans Abri 115
- Allo Enfance Maltraitée: 119
- Refuge pour animaux:
Refuge de l'espoir
284, route Basse Arve
74380 Arthaz Pont Notre Dame
Tél. 04 50 36 03 39

DIVERS

- (eau, gaz, électricité...)
- EDF 24h/24h : 0 810 33 30 74
- GDF 24h/24h : 0 810 43 30 74

■ *Le Plan Local d'Urbanisme - P.L.U.*

La Commission poursuit son travail de réflexions et de concertations avec les différents acteurs concernés, la Chambre d'Agriculture, l'Environnement, la Pêche, la Chasse, etc. L'Equipe travaillant sur le P.L.U. est animée par Monsieur le Maire, sous la direction de Monsieur ESPARGILIERE (architecte urbaniste) et de son bureau.

Le P.L.U. est un projet « politique » qui concernera et engagera la vie des Arenthonnais pour, environ, les quinze prochaines années, projet qui n'est pas figé et devra vivre, s'adapter et évoluer dans le temps pour être au plus près de l'évolution de notre Commune.

Le développement de celle-ci doit être régulier, harmonieux, développement = mot-clef.

- développement démographique, urbain, économique, environnemental
- développement des infrastructures et des équipements publics
- développement d'activités de commerces, de services.

Ce développement doit permettre aussi la mixité = mixité générationnelle mais également la mixité tout court.

- développement urbain qui concilie les qualités d'un urbanisme moderne, le plus économe possible de foncier, d'un urbanisme architectural alliant le modernisme et le traditionnel, d'un urbanisme permettant les déplacements « doux » plutôt que la voiture.

Nous rappellerons que le PLU n'a pas pour but d'agrandir l'espace constructible, bien au contraire, son but est de le limiter au maximum, le densifier ou même réduire celui existant et combler « les dents creuses ».

Le PLU est un projet difficile qui demande beaucoup de réunions, beaucoup de discussions mais oh! Combien intéressant.

Définition du développement durable : « une vision globale du développement pour le bien-être de l'homme, dans le respect de son environnement et des générations présentes et futures ».

C'est notre objectif.

Travaux

MAISON DES ASSOCIATIONS

Les travaux sont terminés. Il reste des petites finitions à faire.

HANGAR COMMUNAL

Des cuves ont été placées pour récupérer l'eau du toit qui sera utilisé pour arroser les massifs d'été (capacité des cuves : 10 000 litres)

WC PUBLICS

Les regards ainsi que les tuyaux d'évacuation ont été changés. Des devis seront demandés pour réparer la VMC côté toilettes des écoles. Différents travaux d'entretien sont programmés sur les bâtiments de la commune.

Environnement

Déneigement 2010/2011 :

A l'initiative du conseil général qui vient de lancer sa campagne "Hiver moins salé, nature préservée, pneus neige conseillés" de réduire significativement les quantités de sel utilisé pour le déneigement. La communauté de Communes à son tour a décidé, lors du Bureau des Maires du 2 novembre dernier, d'adhérer à la déclaration d'engagement des collectivités locales pour une viabilité hivernale durable et une réduction des épandages de sel. Elle vient rejoindre la communauté de commune de Faucigny-Glières et les communes d'Annemasse et Megève. En 2010 c'est plus de 2 millions de tonnes de sel épandues sur l'ensemble du territoire. Ces tonnes de sel se retrouvent dans les eaux de surface (rivières, lacs...) Une partie est stockée dans les sols, les végétaux et certaines espèces en pâtissent.

En ce qui concerne la commune d'Arenthon, le déneigement se fera mais le salage ne sera effectué que sur des points jugés critiques comme Route de Creulet, Route de Berny, Route des Arculinges en partie ; car celles-ci sont des routes pentues et ombragées. Suite à ces propositions le débat reste ouvert.

Automobiliste ou piéton : Je m'équipe et j'adapte mon comportement.

(Extrait article recommandations de la commune d'Annemasse)

Je vis en Haute-Savoie un département de montagne. La neige, richesse touristique et économique, perturbe parfois ma vie quotidienne. Quelques hivers sans neige m'ont fait oublier qu'il est normal de circuler quelques jours par an, en voiture ou à pied, sur du blanc. Citoyen, je participe à l'effort collectif, en faisant preuve de bon sens.

- J'anticipe mes déplacements en tenant compte de trajets rallongés,
- Je modère ma vitesse et j'anticipe les manœuvres,
- J'identifie et je privilégie les itinéraires dégagés prioritairement,
- J'équipe mon véhicule de pneus "hiver",
- Je m'équipe de vêtements et de chaussures adaptés pour me déplacer à pied,
- Je déneige le trottoir devant mon domicile.

Surtout n'oublions pas la chance que nous avons de pouvoir nous émerveiller devant des paysages enneigés quelques jours par an, même si nous devons en subir quelques désagréments.

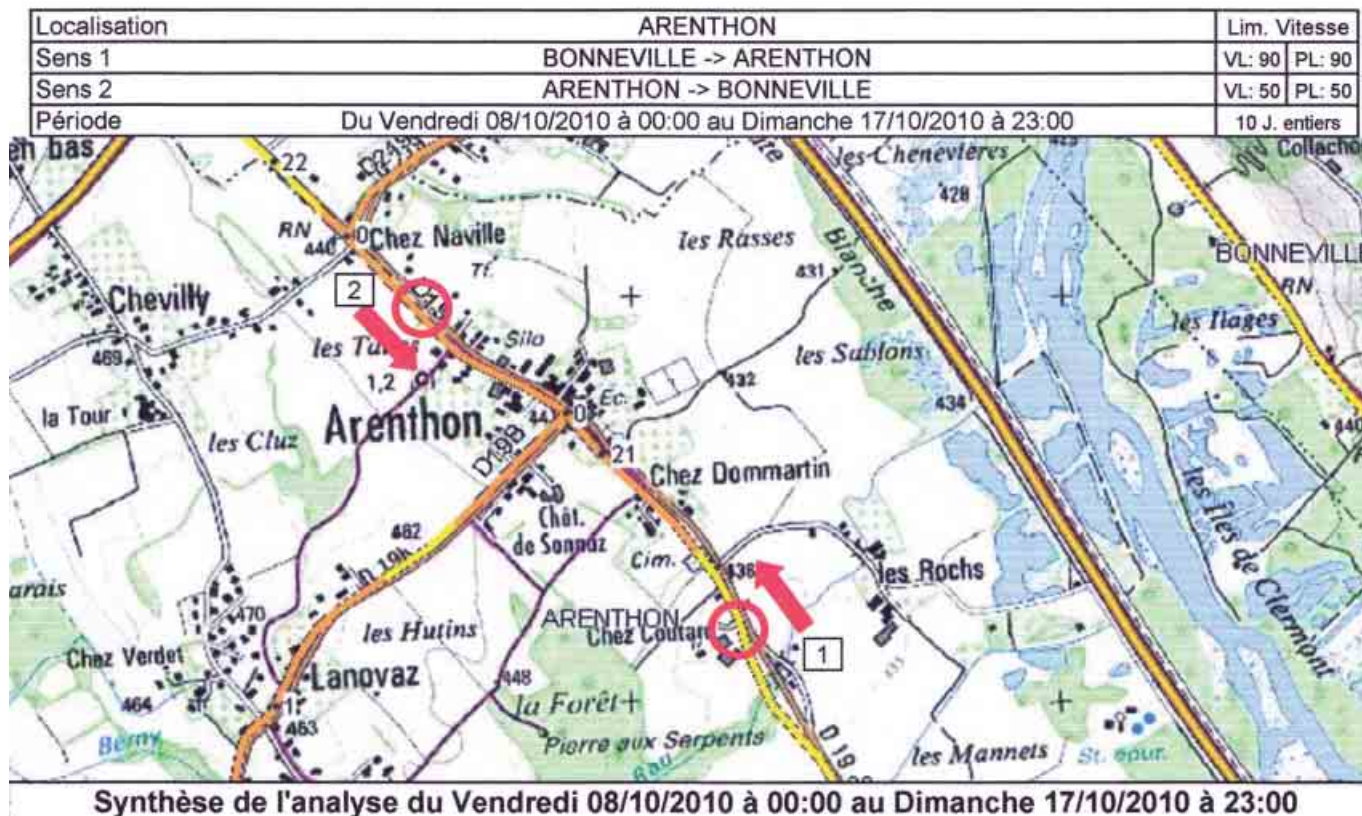


Voirie - Sécurité

La commune a sollicité la direction de la voirie et des transports du Conseil Général pour qu'un comptage routier soit réalisé sur le CD 19.

Les radars ont été positionnés de chaque côté du Chef-lieu pendant la période du 08 au 17 octobre.

Un du côté de chez Coutard, sens Bonneville - Arenthon et l'autre entre le carrefour de chez Naville et le chemin des Tattes sens, Arenthon - Bonneville (voir photo ci dessous).



Le tableau suivant indique les débits moyens suivant différents moment hebdomadaire.

Les poids lourds représentent environ 4.14 % du trafic pendant la semaine de travail, le débit moyen journalier de tous les véhicules dans les deux sens est de 4522.

Les comptages de ces débits moyens journaliers réalisés les années antérieures sont en 2006 de 3778, en 2007 de 4437 et en 2009 de 4299.

Nous constatons que le nombre de véhicules est en augmentation cette année, après avoir baissé entre 2007 et 2009 (travaux de sécurisation déjà réalisés contraignant pour la circulation?).

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Sens cumulé			
	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL
Débit Total sur la période	22433	21750	683	3,04	22783	22076	707	3,10	45216	43826	1390	3,07
Débit Moyen Journalier	2243	2175	68	3,03	2278	2208	71	3,12	4522	4383	139	3,07
Débit Moyen horaire	93	91	2	2,15	95	92	3	3,16	188	183	5	2,66
Débit Moyen de Jour	2095	2031	64	3,04	2121	2052	69	3,23	4216	4084	132	3,14
Débit Moyen de Nuit	148	143	5	3,04	158	156	2	1,33	306	299	7	2,16
Débit Moyen Jours ouvrés	2520	2418	102	4,05	2531	2424	107	4,23	5051	4842	209	4,14
Débit Moyen Sam. & V.F.	2032	2007	25	1,23	2100	2072	28	1,33	4132	4079	53	1,28
Débit Moyen Dim.& Fériés	1625	1615	10	0,62	1697	1692	5	0,29	3322	3307	15	0,45

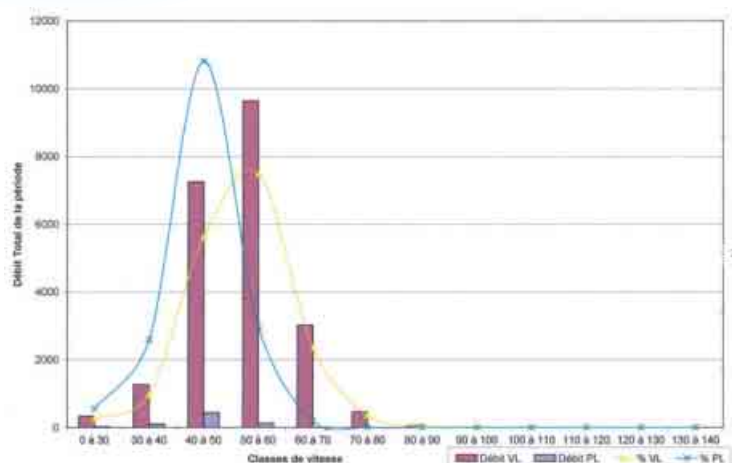
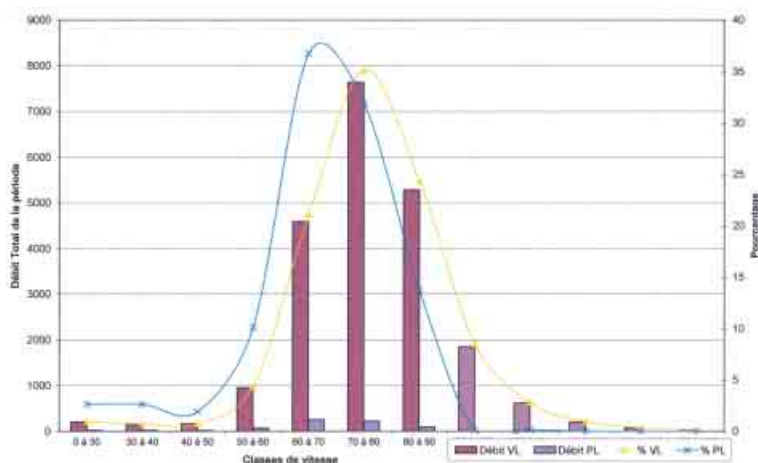
Légende: TV → Tous véhicules; VL → Véhicules légers; PL → Poids lourds.

Vie communale

Les graphes suivants indiquent le nombre de véhicules (total pendant la période du vendredi 8/10/2010 au dimanche 17/10/2010) et leur vitesse (à gauche le nombre de véhicule, en bas les classes de vitesse et à droite le pourcentage des véhicules qui roulent à cette vitesse).

Graphe vitesse (1) sens Bonneville - Arenthon vitesse limitée à 90 km/h

12 % des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse dont 9 % pour 10 km/h de plus.



Graphe vitesse (2) sens Arenthon - Bonneville vitesse limitée à 50 km/h /

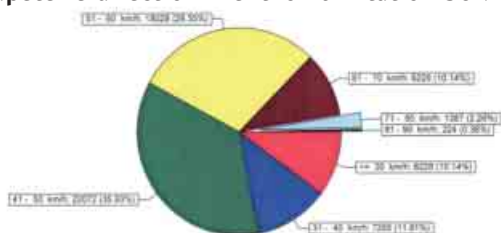
60 % des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse dont 45 % pour 10 km/h de plus.

Sur ce tronçon, après le plateau de chez Naville, les véhicules ont tendance à accélérer de nouveau avant le chef-lieu. La commission devra réfléchir aux moyens possibles pour maintenir ces véhicules à une vitesse raisonnable ainsi qu'à la sécurisation des piétons. L'urbanisation de ce secteur risquant d'évoluer dans les années à venir.

Afficheur de vitesse :

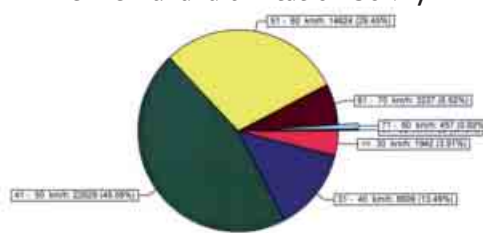
Relevés après un an de fonctionnement sur différents secteurs permettant d'avoir une vision globale des vitesses sur notre commune. Ces différents relevés seront ensuite mis sur notre site internet pour que vous ayez un suivi régulier. Des secteurs sont encore en cours de relevés.

Evaluation de la fréquence
Papeterie direction Arenthon limitation 50Km/h



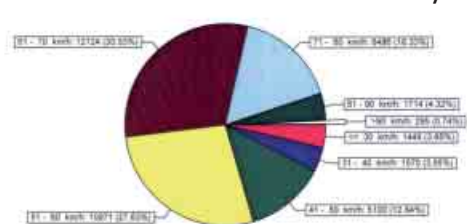
Emplacement de mesure: PAPIETERIE AREN BRACHOURT	Responsable:
Début de l'évaluation: jeudi 17 septembre 2010, 00:00	Fin de l'évaluation: mardi 5 octobre 2010, 11:22
Commentaire:	

Evaluation de la fréquence
Ferme Dunand limitation 50Km/h



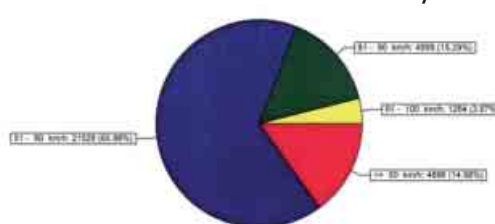
Emplacement de mesure: FERME DUNAND 305-AJ 1668	Responsable:
Début de l'évaluation: samedi 3 mai 2010, 07:00	Fin de l'évaluation: samedi 16 mai 2010, 18:07
Commentaire:	

Evaluation de la fréquence
Cimetière direction Arenthon 50Km/h



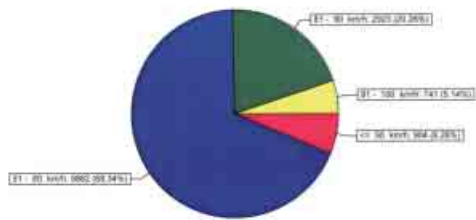
Emplacement de mesure: CIMETIERE VERS SCHMELLEN	Responsable:
Début de l'évaluation: mardi 7 juin 2010, 14:10	Fin de l'évaluation: jeudi 17 juin 2010, 10:54
Commentaire:	

Evaluation de la fréquence
Bonneville -Nant Sion 90Km/h



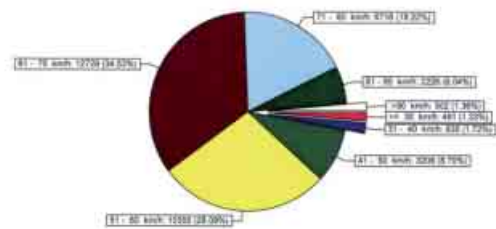
Emplacement de mesure: DIRECTION BONS NANT SION	Responsable:
Début de l'évaluation: samedi 27 juin 2010, 12:00	Fin de l'évaluation: jeudi 1 juillet 2010, 10:16
Commentaire:	

**Evaluation de la fréquence
Maclenay direction Arenthon 90Km/h**



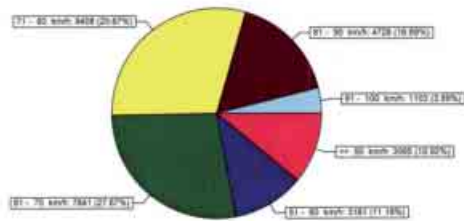
Emplacement de mesure: Maclenay direction Arenthon	Responsable:
Début de l'évaluation: mardi 9 juin 2010, 12:00	Fin de l'évaluation: vendredi 16 août 2010, 23:00
Commentaire:	

**Evaluation de la fréquence
Entrée des Chars direction Bonneville 50Km/h**



Emplacement de mesure: Entrée Chars direction BONNEVILLE	Responsable:
Début de l'évaluation: samedi 17 juillet 2010, 00:00	Fin de l'évaluation: mardi 3 août 2010, 12:30
Commentaire:	

**Evaluation de la fréquence
Maclenay direction Bonneville 90km/h**



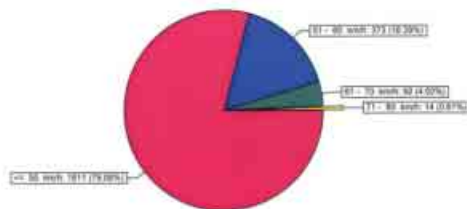
Emplacement de mesure: Maclenay direction Bonneville	Responsable:
Début de l'évaluation: vendredi 8 août 2010, 10:00	Fin de l'évaluation: vendredi 20 août 2010, 18:00
Commentaire:	

**Evaluation de la fréquence
Route de Chevilly direction Arenthon 50Km/h**



Emplacement de mesure: Route de Chevilly direction ARENTHON	Responsable:
Début de l'évaluation: mardi 31 août 2010, 07:00	Fin de l'évaluation: lundi 13 septembre 2010, 13:00
Commentaire:	

**Evaluation de la fréquence
Route de Chevilly direction Scientrier 50 Km/h**



Emplacement de mesure: Route de Chevilly direction SCIENTRIER	Responsable:
Début de l'évaluation: mardi 31 septembre 2010, 13:00	Fin de l'évaluation: mardi 5 octobre 2010, 08:40
Commentaire:	

**Evaluation de la fréquence
Route de Creulet direction Arenthon 50 Km/h**



Emplacement de mesure: Route de Creulet direction ARENTHON	Responsable:
Début de l'évaluation: vendredi 8 octobre 2010, 10:00	Fin de l'évaluation: vendredi 22 octobre 2010, 07:40
Commentaire:	

Diverses informations :

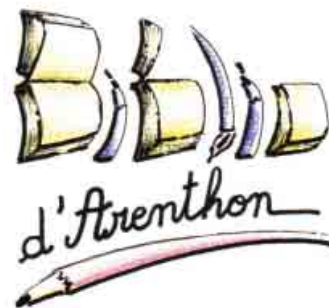
Les travaux de sécurisation du secteur des Chars devraient être terminés fin 2010 début 2011 suivant la météo. Une demande d'installation d'un radar fixe au lieu-dit de Fessy a été faite courant Juin, la liste des radars fixe pour 2010 étant déjà arrêtée. Notre demande sera examinée lors de l'élaboration des prochaines propositions. Les implantations des radars tiennent compte des données de l'accidentologie et sont fixées en concertation avec les forces de l'ordre et le conseil général.

La commune va relancer la Direction départementale des territoires, cellule sécurité et circulation avant la fin de l'année pour voir l'avancement de notre demande.

Une pré-étude est en cours sur le secteur du cimetière, elle consiste à la sécurisation du site et à la création d'un parking. Plusieurs possibilités sont à l'étude, les travaux pourraient être programmés courant 2012.



■ Bibliothèque municipale



Bienvenue dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque Municipale d'Arenthon

Depuis le 13 novembre, la bibliothèque municipale d'Arenthon est installée dans de nouveaux locaux, au 2^{ème} étage de la maison des associations (ancienne cure). On peut y accéder par les escaliers (à droite, après la 2^{ème} porte) ou par l'ascenseur (à gauche).

C'est un lieu chaleureux et accueillant qui devrait satisfaire les anciens et nouveaux lecteurs, et permettre,

à terme, d'enrichir les collections, grâce au rajout de plusieurs éléments de mobilier.

L'espace est aménagé en fonction des différents publics qui y sont accueillis : tout petits, enfants, ados, adultes. Chacun peut donc y trouver sa place, pour fureter dans les rayons ou lire tranquillement.

Dans quelques mois, un canapé sera d'ailleurs adjoint au mobilier existant, ainsi que des fauteuils poires pour les ados et une petite table pour les petits.

La bibliothèque se veut un espace culturel, ouvert à tous les arenthonnais, petits et grands, et ce, gratuitement. Quand l'équipe de la bibliothèque -toujours aussi dynamique!- aura repris ses marques, elle recommencera à proposer des animations, des contes de Noël courant décembre, deux expositions et une rencontre avec un auteur début 2011 (à confirmer).

A l'heure actuelle, la bibliothèque met à la disposition de ses lecteurs environ 3 000 ouvrages (fiction, documentaires, fonds Savoie, biographies, bandes dessinées), ainsi que 9 titres de revues différentes. Nous souhaitons également dans les prochains mois acquérir un fonds audio pour petits et grands (livres lus sur CD). Pour plus d'information sur nos expositions et activités voir « Calendrier des Fêtes Arenthon » ou notre site web – bm.arenthon.fr

Les horaires d'ouverture restent inchangés :

- lundi – mercredi – vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
- samedi matin de 10 h 00 à 11 h 30

Adresse : Maison des Associations – 2^{ème} étage

N° de téléphone : 04 50 07 62 57

e-mail : bibliotheque.arenthon@orange.fr

site internet : bm.arenthon.fr (ou via le nouveau site internet de la commune)



Calendrier des manifestations 2011

- 7 JANVIER 2011:** BELOTE du comité des fêtes
- 14 JANVIER 2011:** ASSEMBLEE GENERALE COMITE DES FETES
- 22 JANVIER 2011:** VŒUX A LA POPULATION ET INAUGURATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
(maison des associations Arenthon)
- 22 JANVIER au 13 FEVRIER 2011:** Exposition photos « Nature à Notre Porte » (partenariat entre la Bibliothèque Municipale d'Arenthon et Arenthon Environnement)
(maison des associations Arenthon)
- 23 JANVIER 2011:** APRES MIDI RECREATIF ET GOUTER POUR LES ANCIENS organisé par le comité des fêtes
- 28 JANVIER 2011:** SOIREE BELOTE du comité des fêtes
- 4 FEVRIER 2011:** ASSEMBLEE GENERALE D'ARENTHON ENVIRONNEMENT (maison des associations Arenthon)
- 11 FEVRIER 2011:** SOIREE BELOTE du comité des fêtes
- 12 FEVRIER 2011:** SOIREE THEATRE IMPRO à la salle paroissiale d'Arenthon organisée par l'APE
- 19 FEVRIER 2011:** « RECONTRE AVEC UN AUTEUR – JEAN-NOEL BLANC » – l'après-midi –
organisé par la Bibliothèque Municipale d'Arenthon et Lettres Frontières
(maison des associations Arenthon)
- 19 FEVRIER 2011:** LOTO DU FOOT (salle Scientrier)
- 25 FEVRIER 2011:** SOIREE BELOTE du comité des fêtes
- 28 FEVRIER au 2 MARS 2011 et du 7 au 9 MARS 2011:** ACTIVITES POUR LES JEUNES DE 12 A 17 ANS
(Arenthon et Scientrier: consulter le programme un mois avant)
- 11 MARS 2011 :** SOIREE BELOTE – suivi d'un repas (maison des associations Arenthon)
- 20 et 27 MARS 2011:** ELECTION CONSEILLER GENERAL
- 26 MARS 2011:** Soirée cochonnaille organisée par l'Association « Mer et Montagne »
(maison des associations Arenthon)
- 26 MARS au 2 AVRIL 2011:** Exposition « MER MONTAGNE » (partenariat entre la Bibliothèque Municipale d'Arenthon et l'Association « Mer et Montagne »)
(maison des associations Arenthon)
- 3 AVRIL 2011:** REPAS DES ANCIENS organisé par la commune et le CCAS
- 9 AVRIL 2011:** BOURSE AUX VETEMENTS organisée par l'APE – (maison des associations)
- 26 au 28 AVRIL et du 2 au 4 MAI 2011:** ACTIVITES POUR LES JEUNES DE 12 A 17 ANS
(Arenthon et Scientrier: consulter le programme un mois avant)
- 7 et 8 MAI 2011:** R' BIOLLE à Arenthon
- 28 MAI 2011:** PETANQUE DU COMITE DES FETES
- 11 JUIN 2011:** FETE DE L'ECOLE
- 17 JUIN 2011:** FETE DE LA MUSIQUE 25 JUIN 2011: FETE DU FOOT (à Arenthon)
- 4 au 8 JUILLET 2011 et du 22 au 26 AOUT 2011:** ACTIVITES POUR LES JEUNES DE 12 A 17 ANS (Arenthon et Scientrier: consulter le programme un mois avant)
- 20 ET 21 AOUT 2011:** VOGUE D'ARENTHON organisée par les jeunes
- 22 au 26 AOUT 2011:** ACTIVITES POUR LES JEUNES DE 12 A 17 ANS
(Arenthon et Scientrier: consulter le programme un mois avant)
- 2 et 3 DECEMBRE 2011:** TELETHON Arenthon / Scientrier

page 15-16 à découper
et à classer
dans la pochette
en votre possession
ARENTHON
NOTRE VILLAGE

Associations locales

NOM DE L'ASSOCIATION	Objet de l'association	Personnes à contacter	Téléphone	Président/responsable	Tél. / E-mail	ADRESSE
Amicale des Sapeurs Pompiers				GEROUDET Lucien	04 50 25 52 22 geroudet.ld@orange.fr	38, Le Cluz Lotissement d'Andey 74800 ARENTHON
Arenthon environnement en Pays Rochois	Protection défense environnement			SUARD Christine	04 50 25 53 88 arenthon.environnement@gmail.com	99, Rte des Crêts de Fessy 74800 ARENTHON
Association Communale de Chasse d'Arenthon		M. THABUIS Patrick	06 84 60 90 36	DEFFAYET Rémi	04 50 25 51 07	480, Route des Îles 74800 ARENTHON
Association des Jeunes d'Arenthon				BOEX Joris	04 56 36 69 84	425, Route des Arculinges 74800 ARENTHON
Association des Parents d'Elèves		M. Didier CARRIER	06 77 82 13 70	CARRIER Didier	06 77 82 13 70 didier.carrier@free.fr	114, Route des Crêts de Fessy 74800 ARENTHON
Association Paroissiale				VERDEL Jacques	04 50 25 52 13	755, Route des Crêts de Fessy 74800 ARENTHON
Association Victimes Construc.Indicats				SALMON Patrick	04 50 03 45 37	75, Lotissement de Challande 74800 ARENTHON
Bibliothèque	Bibliothèque municipale	M ^{me} Janet FREMEAUX	06 31 95 13 47	FREMEAUX Janet	04 50 07 62 57	111, Route de Bonneville 74800 ARENTHON
Centre de Première Intervention	Sapeurs Pompiers			GUYENOT Philippe	04 50 03 93 55	347, Route des Arculinges 74800 ARENTHON
Classe AS72	Classe Arenthon-Scientier			DECARROUX Roland	04 50 25 50 77	277, Route du Salève 74800 ARENTHON
Classe AS74	Classe Arenthon-Scientier			ANTHOINE Bernard		139, Route de Bonneville 74100 VETRAZ MONTHOUX
Comité des Fêtes				DECARROUX Georges	04 50 25 52 99 gg.decarroux@gmail.com	331, Route du Salève 74800 ARENTHON
Energy Dance Studio EDS	Danse	M ^{me} Nelly BONACINA	06 24 02 57 38	PIOUZAZ Roland	04 50 25.54.74	656, Route de Bonneville 74800 ARENTHON
Envie d'Evasion	Amicale des Retraités de l'EPSM	M ^{me} Annie VIOLLET	04 50 25 50 82	COLLIQUET M-Claude	04 50 47 23 18	63, Clos de La Pommeraiie 74190 PASSY
Football Club Arenthon Scientier				MARECHAL Fred		74930 SCIENTIER
Kiswing	Danse swing			PIAT Stéphane	04 50 03 15 46	44, Impasse Dommartin 74800 ARENTHON
9 Jugovica	Propagation culture serbe			NIKOLIC Dragan	04 50 03 83 71	193, Rue des Mages 74800 ST PIERRE
La Belle Terre	Découverte de la montagne			DESALMAND Delphine	04 50 25 51 54	975, Route des Granges 74800 ARENTHON
La R'Biolle				BRANTUS René	06 78 95 37 45	472, Route de l'Eglise 74930 SCIENTIER
Rêves de Mômes	Organisation de séjours pour mineurs			DE CHIARA Guillaume	110, Route des Lacs	74800 ARENTHON
Thocuanda	Intéraction culturelle dans un but humanitaire			DESALMAND Sylvie	04 50 25 51 54	975, Route des Granges 74800 ARENTHON
Tuuti Tankyi d'Abord	Venir en aide aux écoles maternelles du Village Joal au Sénégal	M ^{me} THEZ Cécile	04 50 97 41 48	TARDIF Catherine	04 50 03 91 71 http://www.tuutitankyi.fr.st/	41, Lot. De Chanrou 74800 ARENTHON
Mer et Montagne	Echanges culturels, sociaux, sportifs et scolaires entre Arenthon et Saint Germain de Marennes	JAUNIN Max	06 20 51 41 16	JAUNIN Max	mermontagne74@gmail.com	118, Route de Lanovaz 74800 ARENTHON
Les Sniules	Orchestre - soirées dansantes concerts	JAUNIN Max	06 20 51 41 16	ANTHOINE Bernard	jaumin.max@orange.fr	118, Route de Lanovaz 74800 ARENTHON
Amicale de la Classe 1971	Classe Canton La Roche sur Foron	DECARROUX Georges	04 50 25 52 99	DECARROUX Georges	gg.decarroux@gmail.com	311, Route du Salève 74800 ARENTHON

Événements

Cécile au cœur du village et dans le cœur des arenthonais...

Quel arenthonais ne connaissait pas Cécile ?

En 1961, après son mariage avec Jean Louis Anthoine, Cécile tient le café chez « Charles à Jules » aux Chars. Tout le monde apprécie sa bonne humeur et ses talents de cuisinière.

En 1967, ils viennent habiter au cœur du village ; emplacement stratégique où Cécile a montré son sens de l'accueil et des relations humaines.

Elle s'est beaucoup occupée de l'église et de la salle paroissiale sans compter ni son temps, ni sa peine. Combien de fois a-t-elle fait l'aller-retour entre l'église, la salle et sa maison, accompagnée de son petit chien ?

Très affectée par le décès de son époux en 1996, elle a pourtant poursuivi toutes ses activités et même de nouvelles, comme la chorale paroissiale.

Pour se refaire une santé, pendant des années, elle a parcouru le village à pied et en a profité pour figer sur pellicules les transformations de la commune. Elle a ainsi réalisé une véritable photothèque d'Arenthon.

Aujourd'hui, Cécile n'est plus...

C'est une personnalité de notre village qui nous a quittés.

Elle laisse en chacun de nous un grand vide mais son souvenir restera à jamais dans nos cœurs.



La Station-service Desalmands se ferme une retraite bien méritée pour Claudia

C'est l'histoire de René et Claudia - Jeunes mariés en décembre 1951, ils construisent leur maison et atelier dans notre commune. Pendant quelques années, la maison est louée. Le couple habite dans la ferme familiale de Claudia où elle participe activement aux durs travaux des champs. René vient chaque jour travailler à son atelier, où il exerce son métier de forgeron, lieu de rencontre de tous les paysans de la région. Claudia vient le rejoindre en 1958 avec déjà 4 enfants sur les 7 qu'ils élèveront. Mais voilà, les chevaux se font de plus en plus rares, remplacés par les tracteurs et les voitures. René est alors contraint de s'adapter. Il se spécialise dans la réparation et la vente de machines agricoles, puis dans l'installation et la réparation des conduites d'eau. Il devient même l'homme indispensable de la commune en tant que fontainier. En 1962, ils ont l'opportunité d'ouvrir une station d'essence. Claudia gère cette affaire avec beaucoup de dynamisme et de courage, car s'ajoute à ça, la comptabilité de l'entreprise, l'éducation des 7 enfants et une aide sans limite à sa mère et son frère resté à la ferme familiale. En 1990, René prend à 65 ans une retraite bien méritée. Claudia décide alors de reprendre à son nom la station essence, complément de revenu dans la mesure où son statut de femme d'artisan ne lui permettait pas d'avoir une retraite. A 64 ans, l'âge de la retraite légale, elle continue activité encore 20 ans. Avec courage et ténacité, elle va tenir son petit

commerce de proximité ouvert 7 jours sur 7, sans limite d'horaires. Toujours avec le sourire, et le sens de l'accueil, elle répondra toujours à une panne d'essence ou à une panne de gaz, pour faire concurrence aux postes automates de la grande distribution. A 84 ans elle décide tout de même de tourner la page, en cette fin d'année 2010 la mort dans l'âme, elle aurait tellement souhaité que le flambeau soit repris. Bravo et merci à René et Claudia pour avoir animé notre commune par votre commerce. Nous saluons votre disponibilité, votre détermination et surtout votre sens de l'accueil et du service rendu. Nous vous souhaitons encore beaucoup de bonheur entourés de vos enfants et de vos petits enfants.

Réunion avec les associations

Le vendredi 19 novembre toutes les associations communales étaient invitées par la municipalité dans la « maison des associations » aménagée dans l'ancienne cure. La plupart était présente et c'est devant une salle bien remplie que Monsieur le Maire et son adjointe ont tour à tour présenté les nouveaux locaux, les conditions de leur utilisation et ont répondu aux différentes questions posées. Les associations ont ensuite donné leurs dates pour établir le prochain calendrier des fêtes. Puis, par petits groupes les nombreuses personnes présentes ont pu visiter les locaux mis à leur disposition pour leurs manifestations ou leurs réunions. Cette soirée très conviviale s'est terminée autour d'une petite collation au cours de laquelle les associations ont pu échanger entre elle.

Événements

La Maison des Associations (ancienne Cure) ouvre ses portes

Depuis le 12 octobre 2010, et après 24 mois de projet, notre nouvelle maison des associations a ouvert ses portes dans l'ancienne cure du village.

La vie associative joue un rôle majeur dans notre commune. Elle est porteuse de l'engagement du citoyen, et nous souhaitons qu'elle soit le lieu privilégié de rencontre d'hommes et de femmes engagés dans cette démarche d'échange, de communication et de rencontres. Cette maison sera un outil indispensable au développement de notre vie sociale et associative auquel nous sommes tous attachés.



Plus concrètement, la maison des associations va permettre à notre commune de mettre à disposition ses équipements au quotidien, afin d'aider les associations à gérer leurs activités dans de bonnes conditions. Notre bibliothèque a déjà intégré ces nouveaux locaux, et ce depuis le 13 novembre 2010. Les enfants de notre école pourront en bénéficier, notamment, pour leurs activités sportives. Elle permettra également aux Arenthonnais qui le souhaiteront d'organiser, par exemple, un événement personnel. De nombreux services comme la location de salles, le soutien logistique aux manifestations, ou encore l'organisation de permanences d'organismes sociaux, si le besoin s'en fait ressentir, seront proposés. Pour toute information complémentaire, (règlement intérieur, procédure pour la location...), le secrétariat de la mairie est à votre disposition.



Nous profiterons des prochains bulletins pour vous informer sur l'évolution de la vie au sein de notre maison des associations, notamment des activités qui y seront données, afin que chacun puisse en bénéficier s'il le souhaite. Par ailleurs, nous vous informons que l'inauguration officielle aura lieu à l'occasion des vœux de Monsieur le Maire, le samedi 22 janvier 2011. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date pour participer à cet événement important pour notre commune.



Journées jeunesse été 2010

Cette année encore l'opération « journée jeunesse » a été un succès. Du 5 au 10 juillet, 29 jeunes des communes d'Arenthon et Scientrier ont participé gratuitement à différentes activités :

De l'escalade; du bricolage; de la peinture; une initiation à la magie; des randonnées montagne avec découverte de la faune sauvage; une randonnée VTT au Grand-Bornand; du foot; pétanque; ping-pong; full-contact; d'jembé; line-dance; une initiation équitation et promenade en calèche; du bob-luge et mini-golf.



Toutes ses activités ont été possibles grâce à des professionnels et bénévoles passionnés. Nous les remercions chaleureusement. La semaine a été clôturée par une journée festive avec des jeux de sociétés grands format, un barbecue et une boum. Les parents ont été invités à admirer les réalisations de leur enfant et les photos de toutes les activités de la semaine.

2011 - Activités pour les jeunes de 12 à 17 ans

Suite à l'embauche d'un animateur, nous sommes en mesure, avec la commune de Scientrier, de proposer à tous les jeunes de 12 à 17 ans demeurant à Arenthon et à Scientrier, des activités sportives ou manuelles, durant une partie des vacances scolaires.

Ces activités ont commencé durant les vacances de Noël et se dérouleront également :

- trois jours durant la première et trois jours durant la deuxième semaine des vacances de février
- trois jours durant la première et trois jours durant la deuxième semaine des vacances de printemps
- la première semaine et la dernière semaine des vacances d'été (du 4 au 8 juillet et du 22 au 26 août 2011).

Un programme est disponible environ un mois et demi avant chaque vacances, en mairie d'Arenthon, en mairie de Scientrier, ainsi qu'à la bibliothèque municipale d'Arenthon, aux horaires d'ouverture.

Il ne sera pas envoyé d'autre courrier. Si vous êtes intéressés, il vous appartiendra de vous renseigner en mairie ou de consulter les affiches qui seront apposées dans les commerces de la commune et à la bibliothèque, environ un mois et demi avant chaque vacances.

Le nombre de places est limité et les inscriptions se prendront dans les mairies dans l'ordre d'arrivée.

Pour certaines de ces activités, il est possible qu'une participation financière soit demandée aux parents.

Nous espérons que ce nouveau service offert par la commune remporte un vif succès auprès des jeunes et de leurs parents.

Diplôme du Souvenir Français pour la commune

Jeudi soir, Alain Velluz, en présence des membres de son Conseil Municipal et de M. Beauval, Président des Anciens Combattants d'Arenthon, a reçu ce Diplôme des mains de Jean Broisin, président des Anciens Combattants et du Souvenir Français de La Roche. Dans son allocution, il rappela ce qu'est le Souvenir Français, puis salua la fidélité de la commune qui s'associe chaque année à son action. Il remit ensuite le Diplôme à Alain Velluz qui reçut également la plaquette de l'association des mains d'Emile Thabuis. M. le Maire remercia Jean Broisin et dit tout son attachement au devoir de mémoire envers ceux qui ont donné leur vie pour la France « La Commune doit être solidaire de votre action » devait il conclure.



Vie communale

■ La commune en images



1^{er} novembre 2010



Telethon 2010 - Lâcher de ballons



11 novembre 2010



Goûter des anciens



Sortie des anciens - Usine des eaux d'Evian



Sortie des anciens - Mine de sel de Bex



Social

Le Téléthon 2010 Arenthon/Scientrier

Cette année encore les communes d'Arenthon, Scientrier et leurs associations se sont mobilisées pour le Téléthon.

Celui-ci a commencé le vendredi 3 décembre à 16 h 30, par un lâcher de ballons réalisé par les écoles des deux communes. Les enfants étaient enchantés de leur participation.

La soirée a continué autour d'un délicieux repas animé par BOB et l'orchestre les S'NIULES où l'on a pu voir pour le plaisir des petits et des grands un spectacle de magie, dans une ambiance joyeuse et conviviale. Aux alentours de minuit, le coordinateur départemental ainsi que Mylène et Yannick (marraine et parrain du téléthon) nous réservait une énorme surprise à tous; la visite inattendue d' Aimé Jacquet qui accompagnait le petit Noni et son papa.

Le lendemain, samedi 4 décembre, le concours de belote à Scientrier a remporté autant de succès que l'an dernier avec 48 doublettes chaque participant est reparti avec un lot après avoir dégusté la soupe à l'oignon. La soirée a continué à l'église d'Arenthon par le concert de la chorale DECIBEL et SUNSHINE GOSPEL 74 qui a ensoleillé le public venu nombreux malgré le froid.

Pour finir le téléthon en beauté, les Z'AMIS D'CHENTRY étaient à la sortie de l'église avec leur délicieux vin chaud pour nous réchauffer. Grâce à vous, bénévoles, associations, cuisiniers, entreprises, artisans, commerçants et grandes surfaces, nous avons pu verser la somme de 7569,15 euros à l'Association Française contre les myopathies.

UN GRAND MERCI A VOUS TOUS ET A L'ANNEE PROCHAINE!



Collecte alimentaire Croix Rouge

160 kg DE MARCHANDISES ET 230 euros DE DONS

Ce sont les résultats de la collecte 2010 sur la commune d'Arenthon.

Cette année les enfants de l'école ont participé à cette action en amenant un produit alimentaire pour un goûter ou un petit-déjeuner d'un enfant de leur âge défavorisé.

Nous vous rappelons que tout au long de l'année vous pouvez déposer des dons alimentaires ou en argent au local de la croix rouge à LA ROCHE SUR FORON 84 Rue du Faucigny téléphone 04 50 25 85 85 Permanence tous les mardis de 19 h 30 à 21 h 00.

Caisse d'Allocations Familiales

La CAF de la Haute-Savoie change de numéro de téléphone. Les allocataires devront désormais composer le 0810 25 74 10 pour joindre la CAF de la Haute-Savoie. Le tarif est celui d'un appel local depuis un poste fixe, la Caf prenant à sa charge le surcoût généré par l'appel.

L'opération "tranquillité seniors" lancée

Pour lutter et prévenir la délinquance envers les seniors, le Gouvernement a mis en œuvre un dispositif spécifique dédié à la préservation de la sécurité des personnes âgées.

L'opération « tranquillité seniors » consiste en la surveillance par le passage de patrouille au domicile des personnes âgées de plus de 65 ans, n'ayant pas de famille à proximité ou vivant en situation de dépendance.

Si elles ont des problèmes de santé ou autres, ces informations seront relayées aux services adéquats.

Pour bénéficier de ce service gratuit, les seniors doivent venir ou téléphoner à la Mairie.

Tél. : 04 50 25 51 87

■ La rentrée à l'école élémentaire Benoît Chamoux

Cette année scolaire 2010-2011, les quatre-vingt-sept enfants de l'école ont effectué une rentrée paisible, accueillis par leurs enseignants respectifs :

- la classe de Madame Denise Chavanel (en remplacement de Madame Déturche) compte 21 élèves de CP ;
- la classe de Madame Christelle Meynet compte 23 élèves de CE1 et CE2 ;
- la classe de Monsieur Guy Decroux et Madame Virginie Desplanques compte 22 élèves de CE2 et CM1 ;
- la classe de Madame Valérie Latournerie compte 21 élèves de CM2.

Remarque : l'effectif des enfants est en légère baisse par rapport à l'an dernier (95 enfants).

En renforcement et accompagnement du programme national, les classes ont le projet d'organiser diverses activités sportives ou culturelles, financées par l'Association des Parents d'Elèves et la Municipalité :

course d'endurance, initiation à la sécurité routière, aux gestes qui sauvent, pratique du patin à glace, du ski de fond, de la natation, accueil du Père Noël, spectacle de Noël, visites de musées et sites historiques, activités pédagogiques et citoyennes à l'invitation de la Municipalité, journée Népal en collaboration avec la Fondation Benoît Chamoux, journée de marche en montagne etc.

Les classes ont besoin pour certaines activités spécifiques comme la pratique du ski de fond et l'initiation à la natation de personnes détentrices de l'agrément ski de fond / natation.

Toute personne de la commune désireuse d'accompagner les classes en s'investissant dans ce type d'activité peut contacter le Directeur de l'école, M. Guy Decroux, pour de plus amples informations : téléphone de l'école : 04 50 25 56 55. Merci.

Que la Municipalité et l'Association des Parents d'Elèves soient remerciées pour leur collaboration, leur aide généreuse et leur financement, que les parents soient remerciés pour leur accompagnement et leur investissement auprès des activités de l'école.



de gauche à droite :
Christelle Meynet - Denise Chavanel - Guy Decroux
Valérie Latournerie - Virginie Desplanques

 **Rentrée 2011**

Ecoles Maternelles

Les inscriptions dans une école maternelle de la Communauté de Communes du Pays Rochois

➔ **concernant les enfants nés en 2008**

se feront auprès
du service "Enfance" de la C.C.P.R.
(Rez-de-chaussée de la Maison de Pays) 1 place Andevetan
74800 LA ROCHE SUR FORON

**du lundi 3 janvier 2011
au lundi 28 février 2011**

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
(le vendredi jusqu'à 16h30)

Pièces à fournir :

- ➔ Livret de famille
- ➔ Carnet de santé
- ➔ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Quittance E.D.F. ou de Loyer)

Vie associative

Vous êtes les bienvenus dans l'association

« Mer – Montagne »

Depuis huit années maintenant ont lieu des échanges amicaux entre des habitants d'Arenthon et autres communes environnantes, et la Société des Fêtes de St-Germain de Marencennes en Charente Maritime.

Dans le but de développer cette opportunité d'y ajouter l'aspect culturel, est née le 1^{er} octobre 2010 l'association Mer-Montagne. Notre objectif commun est de faire connaître la richesse de nos cultures régionales respectives. Entre autres idées retenues: rencontres festives, expositions, visites des patrimoines régionaux, échanges entre enfants scolarisés ou non, tout ceci avec la volonté d'un réel esprit de partage, d'amitié et de convivialité.

Notre association regroupe actuellement une trentaine de membres actifs ou sympathisants. Elle n'est pas limitée à notre commune et accueille avec plaisir toutes personnes intéressées par notre idée.

Le bureau est composé de Max Jaunin (président), Danielle Géroudet (trésorière) et de Gérald Ripoll (secrétaire).

Contacts :

E-Mail : mermontagne74@gmail.com

Tél. 06 20 51 41 16.



Une date importante à retenir: nous accueillerons le 26 mars prochain nos amis charentais qui nous prépareront les cochonnailles à leur façon. Cette visite sera également l'occasion d'une exposition sur la Charente Maritime à la Bibliothèque de la Maison des Associations d'Arenthon.

Notre idée vous a séduit? N'hésitez pas et rejoignez-nous, vous êtes les bienvenus!



Comité des Fêtes

CONCOURS DE PETANQUE

La journée pétanque a connu un vif succès puisqu'elle a attiré 64 joueurs. Les beignets d'acacia ont été très appréciés, merci René pour cette bonne initiative.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Avec un temps médiocre, la fête de la musique n'a pas fait le plein mais nous remercions chaleureusement les enseignants, leurs élèves et les parents de ceux-ci pour leur participation active et sympathique.

Pour plus des renseignements sur nos activités et nos manifestations, voir « Calendrier des Fêtes Arenthon ».



Concours Belote Telethon 2010
48 doublettes : 1^{er} : Bruno-Hubert
2^{ème} : Tino-Nino – 3^{ème} : Elise-Jacqueline

S.E.L. du Pays Rochois

Un petit nouveau dans la Commune: Le S.E.L. du Pays Rochois (S.E.L.: Système d'Echanges Locaux), pour se rencontrer, échanger des services, des savoirs, des biens. Venez nous rejoindre le premier lundi de chaque mois de 19 heures à 20 heures dans l'ancienne Cure. Première permanence: lundi 3 janvier 2011 à 19 heures.



Arenthon environnement en Pays Rochois

Notre association, créée le 20 décembre 2006, a pour objet la protection et la défense de l'environnement, la promotion du développement durable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR). Nous nous impliquons particulièrement dans le domaine de l'assainissement (nouvelle station d'épuration) et de la protection des cours d'eau (demande d'analyses de décharges, d'analyses de poissons). Notre association est présente dans plusieurs instances de gestion de l'eau. Vous vous intéressez à la protection de la nature, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Contact: arenthon.environnement@gmail.com ou Tél. : 04 50 25 53 88.

Information sur nos activités et réunions – voir « Calendrier des Fêtes Arenthon »



*pollution du Nant de Sion
par les eaux blanches de fromagerie - Août 2010*



*pollution du Nant de Sion/Nant de Berney
de type industriel - Mars 2010*

RIVIERES ET RUISSEAUX - USAGES ET REGLEMENTATION

La réglementation en matière des cours d'eau et de ressources en eau est aujourd'hui extrêmement complexe; elle est le reflet de notre société et de nos comportements. **Les textes de loi** ne sont pas là pour contraindre mais pour protéger les ressources dans et autour d'un cours d'eau.

L'eau est un bien collectif que chacun a le devoir de préserver et c'est ce que rappelle la loi sur l'eau.

« **L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.** Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont de l'intérêt général. »

Code de l'environnement le texte (Art 210.1)

A savoir: quand on parle de cours d'eau, il s'agit du fond et de sa berge.

Ils sont soumis à deux régimes distincts.

Les cours d'eau domaniaux sont les rivières, canaux et cours d'eau classés en domaine public de l'Etat.

Les cours d'eau non domaniaux qui relèvent du privé. (Soit la totalité des cours d'eau affluents de l'ARVE).*

Le riverain est propriétaire des rives, des alluvions, des îles et îlots et du fond jusqu'au milieu du lit.

*La rivière Arve est encadrée par le Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A).

RESPONSABILITES DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

L'épandage est un droit: tout amendement organique n'est pas anodin dans la mesure où ces apports sont riches en urées et peuvent perturber le milieu. Ce droit est très encadré, donc limité.

Exemples:

- L'épandage agricole liquide est formellement interdit à moins de 35 mètres du bord d'un cours d'eau,
- Les déjections animales doivent être récupérées de façon complète et stockées dans des ouvrages étanches, la capacité des ouvrages est d'au minimum deux mois, et quatre mois pour les Etablissements Classés.

Stockage du fumier au champ: possible après un stockage de deux mois sur l'exploitation. Le tas doit se situer à plus de 35 mètres d'un cours d'eau.

Pour les Etablissements Classés, les conditions du stockage sont précisées par l'Arrêté Préfectoral du 22.12.97.

L'annexe 2 de l'Arrête Préfectoral 009/C/DDAF/2001 du code des pratiques agronomiques en Haute-Savoie précise:

- **De ne pas rejeter** directement dans les cours d'eau, les eaux blanches, vertes et les déjections animales. -
- **De ne pas déverser** des déchets agricoles ou non (débris de foin, de bois, de gravats, de plastiques...) sur les berges.

L'abreuvement direct des animaux dans les ruisseaux est interdit.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE RIVERAIN

L'entretien des cours d'eau:

Le propriétaire riverain doit assurer l'entretien de son domaine à plusieurs niveaux et il est, pour cela, tenu de: (Art L 215.9 du code de l'environnement)

- Maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle.
- Entretenir la rive tout en préservant la faune et la flore dans le respect des milieux aquatiques.
- Evacuer les bois mort mais aussi tout autre obstacle qui pourrait gêner l'écoulement naturel de l'eau (embâcles).

A savoir: Travaux en rivière et déclaration d'intérêt General (DIG):

Pour des raisons d'intérêt général, la collectivité peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux de restaurations et d'entretien sur les cours d'eau. Ces travaux doivent être préalablement déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral suite à une enquête publique.

TOUS TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU NECESSITENT UN ACCORD PREALABLE DES SERVICES DE LA POLICE DE L'EAU ET DE LA PECHEAVANT INTERVENTION.

PRECONISATIONS POUR ASSURER LE MAINTIEN DES BERGES

Le principe de base est de maintenir une ripisylve stable et saine avec des espèces végétales adaptées à la vie en cours d'eau.

Essences préconisées: aulne, saule, frêne à associer avec des arbustes comme le noisetier, le sureau, le fusain...

Essences à éviter: résineux, peuplier, robinier (faux-acacia) les résineux en bordure de rivière acidifient les sols, et ne maintiennent pas les berges.

A proscrire: Les coupes à blanc qui fragilisent la berge et augmentent le potentiel d'invasion des plantes envahissantes.

ASSAINISSEMENT

La réglementation de l'assainissement fait l'objet de documents spécifiques s'appliquant à l'agriculture et à l'industrie, qu'elle soit chimique, agro-alimentaire ou métallurgique.

L'assainissement domestique est régi par deux règlements:

- l'assainissement collectif (23 pages),

- l'assainissement non collectif (19 pages).

Ces documents sont disponibles en mairie ou au siège de la communauté de communes (qui a la compétence en ce domaine).

A savoir: quels que soient les règlements, il est impératif que les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées soient séparés.

Les pollutions engendrées par les mauvaises connexions entre les deux réseaux sont fréquentes.

Le déversement de produits dans le caniveau, ou dans les évacuations d'eau de pluie dans les cours de maisons, devant les garages et parfois dans les garages, est à proscrire car elles sont reliées directement au milieu naturel et souvent au ruisseau.

Toutes ces mesures ont un seul objectif:

avoir une bonne qualité de l'eau en 2015, conformément à la directive européenne. La France met des moyens importants pour atteindre cet objectif et éviter les pénalités de retard prévues par cette directive. La rivière est un bien commun à gérer ensemble!

Pour plus d'informations, contacter:

M^{me} Suard (04 50 25 53 88) ou M. Saillet (04 50 25 53 09)

L'APE à fond pour les écoliers !

Cette année, de nouveaux parents ont rejoint l'APE de l'école Benoît-Chamoux. Plusieurs sont partis après plusieurs années au service de l'association. Les membres du bureau les remercient pour leur motivation et leur engagement.

La fête de l'école, en juin 2010, a encore été un succès, avec son spectacle, sa kermesse, sa tombola, son repas et son superbe feu d'artifice pour clore l'année scolaire en beauté. Les soirées théâtre, elles, ont été appréciées. Quant au premier vide-greniers de l'APE, ce fut un gros succès: avec soleil et affluence! Seul petit bémol: la traditionnelle Fête de l'automne qui a été boudée. Dommage! Elle n'a pas été reconduite cette année.

Mais l'APE a d'autres lapins dans son chapeau: une bourse aux vêtements est en projet au printemps. Ouverte à tous. Alors préparez déjà vos cartons de vêtements!

Toutes les actions et temps forts proposés par les parents d'élèves ont un seul et unique objectif: financer les activités extra-scolaires des élèves, du CP au CM2: patinoire, ski de fond, sorties culturelles, balade de fin d'année, etc. Grâce à l'APE, les élèves de CM2 de la classe de Valérie Latournerie profitent également cette année d'une animation théâtre avec l'intervention d'une professionnelle une fois par semaine.

Les nouveaux parents sont les bienvenus pour rejoindre l'équipe.

Manifestations à noter sur vos agendas: (voir calendrier des fêtes Arenthon)

Le bureau de l'APE:

Président: Didier Carrier

Vice président: Bernadette Guigue

Trésorier: Christophe Philippe

Adjointe: Thérèse Léger

Secrétaire: Sandrine Pernollet

Adjointe: Zohra Bonvin

Contact: didier.carrier@free.fr



les enfants ont fait la promotion du cidre, lors de la vente proposée par l'APE, en octobre.

■ Un week-end au Football Club Arenthon/Scientrier

Nous sommes le samedi 16 octobre 2010, il est 9h, le temps fait grise mine et la température peine à dépasser les 10°. Le soleil est attendu avec impatience. Carine et Serge ouvrent le vestiaire d'Arenthon et commencent les préparatifs pour le goûter des enfants qui vont participer au plateau débutant à 10h. Les équipes commencent d'ailleurs à arriver, elles viennent de Bonneville, St Pierre, Amancy, Cornier et Evires. Au total 16 équipes et 80 enfants âgés de 6 à 8 ans.

Le plateau débute, Cédric, Gérard, Marie-Laure et Xavier, les éducateurs de nos jeunes joueurs se démènent pour leur inculquer les bases du foot et pour faire en sorte qu'ils s'amuse pendant ces matchs.

Pendant ce temps, l'autre catégorie qui joue le samedi matin se prépare pour aller jouer à l'extérieur. Jérôme fait le point sur son effectif. Tout le monde est présent, les deux équipes de U11 (10 et 11 ans) pourront jouer. L'une part pour Fillinges avec Jérôme et Philippe et l'autre se rend à Reignier sous la houlette de Patrice.

Il est 11h15, le plateau débutant se termine, aucun classement n'est établi. Le but est de laisser la place au plaisir de jouer et de s'amuser en tapant dans un ballon. Le goûter est en place, place à la ruée sur le sirop de grenadine et sur le pain au chocolat "fait maison". Fred, notre président, est venu donner un coup de main. Nous ne sommes jamais assez à ce moment-là!!!!

Il est midi, le vestiaire est nettoyé et les U11 reviennent de leur déplacement avec la même satisfaction que les tout-petits. Même principe, pas de classement, juste la recherche du plaisir.

Les affaires reprennent en début d'après-midi, Thierry a donné rendez-vous à ses U13 à 13h30. Ils reçoivent Salève Foot à 14h. Le match se déroule avec un enjeu à partir de cette catégorie puisque les scores sont envoyés au district mais il n'y a toujours pas de classement. Ce sont les éducateurs qui choisissent les niveaux de compétition en fonction du niveau de leurs joueurs. Victoire 4 à 2 de nos jeunes. Thierry et Pierre sont satisfaits de leurs gamins et leur donnent rendez-vous le mercredi suivant à Scientrier pour l'entraînement.

Pas le temps de souffler, les U19 (18 et 19 ans) du groupement CS2A, c'est-à-dire le club formé par les équipes de foot à 11 des clubs d'Amancy, Cornier et Arenthon- Scientrier se présentent déjà. Aujourd'hui, nous recevons Cruseilles à 17h30. C'est au tour de Fred de tenir la buvette. Jean-Marc le président du groupement se tient prêt à soutenir Pierrot dans la préparation de la rencontre. Le match est d'un bon niveau, la défaite est rageante mais le comportement de nos joueurs est prometteur pour la suite du championnat. Quant aux U17 (16 et 17 ans) entraînés par Jean-Pierre, ils reviennent de la Filière avec une belle victoire en poche.

Il est 19h30, le vestiaire est en ordre pour le lendemain, tout le monde peut rentrer et profiter de sa soirée.

Dimanche 17 octobre, ce matin l'équipe 2 des U15 (14 et 15 ans) accueillent Taninges en 2^{ème} série. Alors que Nicolas s'affaire à préparer les ballons et les maillots pour son équipe, Slobodan est présent pour confectionner un café bien chaud pour les parents qui accompagnent leurs enfants. Le match a lieu à 10h, l'air est frais et le match se conclut par une défaite des nôtres. Il faut persévérer aux entraînements pour progresser. Il est midi, Nicolas et ses joueurs rentrent à la maison.

Il est 13h30, l'équipe "senior" réserve, dirigée par Fred, a rendez-vous pour se rendre au Chable Beaumont. Au moment de partir, nous apprenons que les locaux déclarent forfait, dommage de ne pas jouer, mais ça fait tout de même une victoire de plus au compteur. Cette équipe a l'ambition de monter d'une division en fin de saison. Les joueurs décident de rester au stade et d'attendre l'équipe première qui joue à Arenthon contre Bonneville. Le match a lieu à 15h. Lise est déjà très active derrière son comptoir pour servir les cafés. Il est 17h, le match est terminé, les hommes de Jérôme n'ont pas pu éviter la défaite. Le week-end se termine mal sur le terrain mais pas de quoi démotiver tous les bénévoles du club qui remettront ça le week-end suivant, et celui d'après encore, et le suivant aussi. Bref, pendant toute la saison.





■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.)

Les originaux de ces procès-verbaux sont disponibles en Mairie, ainsi que sur le site internet de la CCPR.

Conseil communautaire du 18 mai 2010

- Les tarifs des cartes de transports scolaires pour l'année 2010/2011 sont approuvés. Ces tarifs ne représentent aucune hausse par rapport à l'année précédente.
- Les tarifs des repas de restauration scolaire pour l'année 2010/2011 ont été approuvés. Ces tarifs représentent une hausse de 2 % (la participation de la CCPR représente 46 %, et le nombre de repas servi est en hausse, + 4 %).
- Un groupement de commandes avec la Commune de St-Pierre en Faucigny est approuvé pour le marché de fournitures de repas en liaison chaude dans les écoles maternelles de St Pierre (impossibilité de dissocier les élèves d'élémentaire et de maternelle).
- Les tarifs du Centre de Loisirs du Pays Rochois pour l'année 2010/2011 sont approuvés (hausse de 2 % pour les camps d'été, coût réel d'une journée couvert à 61 % par la CCPR, pour les mercredis et pour les vacances scolaires). Une priorisation des inscriptions et un tarif particulier est approuvé pour les enfants ne résidant pas sur le Pays Rochois. Les tranches de quotient familial sont révisées.
- Le plan de mise en accessibilité des espaces publics de la voirie aux personnes handicapées et à mobilité réduite est approuvé (diagnostic préalable d'accessibilité, priorisation des actions à réaliser et chiffrage, ont été réalisés par le Bureau VERITAS/UGUET).
- Dans le cadre du diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP) relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, un groupement de commandes est réalisé entre la CCPR, les communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chappelle Rambaud, St Laurent, St Sixt, et le SIVU Espace Nautique des Foron,
- Le plan de financement prévisionnel de la zone commerciale et la demande de subvention au titre de la DDR sont approuvés.
- La collecte des D3E (Equipements Electriques et Electroniques: réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs,

appareils électroménagers, ...) a été mise en place à la Déchetterie Intercommunale du Pays Rochois (convention avec l'éco-organisme Eco-Systèmes, organisme coordonnateur agréé OCAD3E, collecte effectuée par l'entreprise Excoffier).

- M. Thabuis informe l'assemblée que l'hôpital Andrévetan sera reconstruit. L'hôpital Notre Dame va définitivement fermer (35 lits qui seront intégrés au nouvel hôpital). Un terrain proche du rond-point vers le restaurant La Coriandre est retenu. Il est prévu pour 190 lits (140 actuellement).

Conseil communautaire du 29 juin 2010

- Les comptes administratifs 2009 sont approuvés. Les comptes de gestion 2009 sont approuvés. L'affectation des résultats 2009 est approuvée.
- Les statuts de la CCPR sont modifiés pour intégrer différents éléments, notamment régulariser certaines compétences. Les statuts de la S.Y.R.E. sont également modifiés pour intégrer la compétence correspondante à l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.
- Les modalités de concertation relatives applicables au SCOT sont discutées et approuvées. Un Comité de Pilotage chargé de suivre l'élaboration du SCOT est désigné (2 membres par Commune, M. Velluz et M. Moenne pour la Commune d'Arenthon).
- Le Rapport Annuel d'Assainissement 2009 est approuvé. Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau sera déposée pour la réalisation du collecteur d'Orange « 3^{ème} tranche ».
- Le Rapport Annuel des Déchets 2009 est approuvé. Des modifications sont approuvées concernant la redevance incitative relative aux déchets des professionnels.
- Le projet de mise en œuvre de liaisons très haut débit dans le département de la Haute-Savoie est approuvé (projet SYANE). Une participation de la CCPR au financement des infrastructures est accordée.
- L'adhésion de la CCPR au Comité National d'Action Sociale (CNAS) est approuvée (mise en place d'actions sociales en faveur des agents)... Le règlement de fonctionnement du concours des Maisons Fleuries est approuvé.

Vie intercommunale

- Les travaux du futur Hôpital Intercommunal Annemasse/Bonneville sont présentés par M. Savoini, Président du Syndicat de cet hôpital.

Conseil communautaire du 28 septembre 2010

- Le rapport d'activités 2009 est présenté et approuvé.
- En prévision de l'ouverture de l'hôpital intercommunal Annemasse/Bonneville, les communautés de communes Faucigny-Glières, Pays Rochois, Arve et Salève, Quatre Rivières souhaitent étudier la faisabilité de création d'un service intercommunal de transport en public à l'échelle de ces quatre communautés de communes (80 000 habitants). La communauté de communes de la Vallée Verte pourrait s'adjoindre à ce projet. Il s'agirait de compléter les lignes interurbaines actuelles du Conseil Général LIHSA et du Conseil Régional TER.
- Il est décidé de reprendre que la CCPR reprenne la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Pierre en Faucigny.
- Il est décidé de créer un poste de chargé de mission « Aménagement et Développement du Territoire » pour le suivi du SCOT, pour conduire l'élaboration du P.L.H., de suivre le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, ainsi que de la mise en œuvre du futur CDDRA du Genevois Français.

- Dans les questions diverses, il est mentionné :

- Le basculement de la filière eau de la station d'épuration d'Arenthon a commencé courant juillet et s'est terminé courant août. Depuis cette date, le traitement de l'eau se fait intégralement via la nouvelle station d'épuration. Les travaux du bâtiment d'exploitation devraient se terminer fin mars 2011. Depuis début septembre, le basculement des effluents d'Amancy sur la nouvelle station a été effectué
- La rénovation des vestiaires du gymnase Paul Tamagno de La Roche sur Foron ont été terminés le 15 septembre.
- Le local de la Croix Rouge à La Roche sur Foron est actuellement insalubre et sa fermeture doit être prononcée. La Commune de Cornier met à disposition un local temporaire.
- Les travaux du collecteur d'eaux usées d'Orange ont débuté
- La Commission scolaire informe que 950 enfants sont inscrits en écoles maternelles. Des travaux sont prévus à l'Ecole Cadoret ainsi qu'à l'Ecole du Centre.

■ SIVU - Espace Nautique des Foron

Emplois d'été à l'espace nautique des Foron

Tous les ans, l'espace nautique des Foron propose à des jeunes des communes membres du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des emplois d'été (accueil, vestiaires, entretien des parties communes).

Les candidatures sont à faire parvenir à l'adresse suivante au plus tard pour le 25 février 2011 :

Monsieur le Président
SIVU ESPACE NAUTIQUE DES FORON
Maison du Pays
74800 LA ROCHE S/FORON

Pour faire acte de candidature :

- Être âgé de 16 à 20 ans ;
- Envoyer une lettre de motivation avec coordonnées et C.V. si expérience professionnelle ou stage.

Chaque jeune ayant postulé dans le délai recevra un questionnaire sur lequel il devra indiquer sa disponibilité pour les périodes hors saison (mai-juin et septembre-octobre) et préciser le mois d'été (Juillet et/ou Août).

Modalités de recrutement :

L'ensemble des candidatures est examiné par une commission. Les critères de choix principaux sont la disponibilité du jeune sur les périodes hors saison et si possible que chaque commune composant le SIVU soit représentée.



Espace Nautique des Foron



SMDHAB

Les activités du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse Bonneville ont encore été denses cette année 2010.

En effet, les viabilités nécessaires au nouvel hôpital de Contamine sont maintenant bien avancées :

- le réservoir d'eau potable d'une capacité de 800 m³ et le réseau d'eau associé sont achevés. Le réseau de télécommunications est, quant à lui, réalisé pour les 3/4. Le SMDHAB a déboursé en 2010 plus de 870 000 euros pour ces équipements, dont les coûts globaux s'élèvent à 1,4 millions d'Euros.
- Les raccordements électriques ont été commandés à ERDF pour un montant de 266 600 euros. Le site est également raccordé au gaz naturel.
- En terme d'assainissement, le Syndicat de Bellecombe a réalisé la connexion avec le collecteur d'eaux usées existant. Un réseau spécifique aux rejets de l'hôpital reste à construire en 2011. Le SMDHAB va participer à hauteur de 190 000 euros à ces travaux.

En terme de voirie, le SMDHAB a également acquis les terrains nécessaires et a réalisé la voie de secours de l'hôpital. De son côté, le Conseil Général a lancé une consultation d'entreprises pour la réalisation de l'accès principal.

La construction du bâtiment respecte le planning prévu. Celui-ci doit être livré fin juillet 2011 en vue du transfert progressif des services des sites d'Annemasse et Bonneville et d'une ouverture du centre hospitalier au 1^{er} trimestre 2012.



■ Séance du Conseil Municipal du 7 juin 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, M. MOLINA, N. TARDIF

Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX, C. BOEX

Secrétaire de séance: A. COLLOMB

Absent(e)s excusé(e)s: B. MOREL, M. MARCAULT, M. VIGNE

Procurations: M. VIGNE > A. VELLUZ, M. MARCAULT > C. BOEX

SEANCE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que deux délibérations ne figurant pas dans la convocation devraient être délibérées lors de ce conseil. Ce dernier à l'unanimité donne son accord.

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2010: Compte rendu approuvé – aucune remarque.

URBANISME

La commission du 27 mai 2010

Certificat d'urbanisme – les renseignements suivants sont donnés:

Etude Notariale PUTHOD VIOLLAZCU d'information ?

261 Route des Crêts de Fessy Projet vente suite au décès de Mme D'HERIN

Superficie terrain: 745 m² - Zone UC

Déclaration préalable: donne un avis favorable

M. CAUL FUTY Cyril Réalisation d'une piscine hors sol en bois 530 Route de Creulet

Superficie terrain: 1876 m² - Zone UC

M. ROGUET Georges Création d'un abri par extension de toiture 586 Route de Chevilly

Superficie terrain: 1778 m² - Zone NC

M. FORT Georges Création abri voitures ouvert 707 Route de Fessy

Superficie terrain: 2820 m² - Zone UC

M. SCHELL Samuel Réfection toiture - Pose d'un vélux 1001 Route de Lanovaz

Edification d'une clôture

Superficie terrain: 560 m² - Zone UC

PLU: La phase PADD va être achevée et présentée pour en débattre le jeudi 15 juillet 2010 à 20h30 au Conseil Municipal (Réunion de travail)

Le Conseil Municipal recevra début Juillet le document « Projet PADD »

DELIBERATIONS

PRIX REPAS CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N° 43 en date du 6 juillet 2009, avait décidé pour la tarification de la restauration scolaire, les prix suivants, à savoir:

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX D'UN REPAS
de 0 à 725 €	3,50 €
de 726 € à 1110 €	4,20 €
supérieur ou égal à 1111 €	4,90 €

Monsieur le Maire rappelle également que selon délibération N° 65 en date du 1^{er} septembre 2008, le Conseil avait également décidé que le quotient familial soit pris en compte pour la fixation du prix du ticket « repas occasionnel », afin de ne pas pénaliser les personnes aux revenus les plus bas et faciliter la gestion.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix du repas cantine pour la prochaine année scolaire, et ce, dès la rentrée de septembre 2010. Ce tarif sera applicable également pour les années à venir sauf modification.

PRIX Garderie PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N° 43 en date du 6 juillet 2009, avait décidé pour la tarification de la garderie périscolaire, les prix suivants, à savoir:

TEMPS	PRIX
½ heure	un euro (1.- €)
l'heure	deux euros (2.- €)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix de la garderie périscolaire pour l'année 2010/2011.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de reconduire les tarifs de l'an passé pour les années à venir sauf modification:

TEMPS	PRIX
½ heure	un euro (1.- €)
l'heure	deux euros (2.- €)

REGLEMENT CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement de la cantine a été approuvé, l'an passé, selon délibération N° 46 en date du 6 juillet 2009.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas mentionner dans le règlement le tarif des repas ainsi que celui de la garderie périscolaire. En effet, si une modification intervient, une délibération doit être prise à nouveau, et ce, pour validation.

Le règlement de la cantine, applicable dès la prochaine rentrée scolaire, auprès de l'Ecole Primaire « Benoît Chamoux », sera identique à celui approuvé dernièrement mais sans la mention des tarifs repas et garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE le règlement tel que présenté.

Ce règlement sera reconduit d'année en année sauf décision contraire.

REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS, LE SIVU - ESPACE NAUTIQUE DES FORON - ET LES COMMUNES D'AMANCY, ARENTHON, CORNIER, LA CHAPPELLE RAMBAUD, ETEAUX, SAINT LAURENT ET SAINT SIXT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif législatif et réglementaire relatif à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) oblige les collectivités territoriales à réaliser un diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP) avant le premier janvier 2011.

Les mises en conformité qui seraient nécessaires suite à ce diagnostic, devront être mises en œuvre avant le premier janvier 2015.

Monsieur le Maire précise qu'il s'avère nécessaire de confier l'élaboration de ce diagnostic à un bureau d'études compétent. Il lui paraît opportun, économiquement parlant, de proposer l'intervention du même bureau d'études pour la CCPR, le SIVU Espace Nautique et les communes intéressées, afin d'obtenir un coût de prestations qui devrait être inférieur à celui qui serait proposé à chaque collectivité si celle-ci choisissait individuellement son bureau d'études.

De ce fait, il apparaît judicieux, comme l'autorise le Code des Marchés Publics, de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Rochois et les communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, La Chapelle Rambaud, Eteaux, Saint Laurent et Saint Sixt.

La Communauté de Communes du Pays Rochois sera désignée comme coordinatrice de ce groupement. Elle aura la charge de rédiger le cahier des charges, de lancer la consultation, de procéder à l'analyse des offres et de proposer un bureau d'études à la Commission d'appel d'offres prévue à cet effet.

Pour mémoire, la commission d'appel d'offres du groupement de commandes est composée d'un représentant par membre du groupement.

Ensuite, chaque collectivité signera et exécutera son propre marché.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Rochois, le SIVU Espace Nautique des Foron et les communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, La Chapelle Rambaud, Eteaux, Saint Laurent et Saint Sixt.

DESIGNE Monsieur Alain VELLUZ comme membre titulaire et Monsieur Jean BROUARD comme membre suppléant pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres à constituer conformément à l'article 8-III-2ème du Code des Marchés Publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL – ANNULATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon délibération N° 15, en date du 5 mars 2008, la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avait été décidée, et ce, à compter du premier avril 2008.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Michèle BIOLLUZ, titulaire du poste cité ci-dessus, après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, en date du 17 décembre 2009, a été inscrite sur le tableau annuel d'avancement, au grade de rédacteur principal, au titre de l'année 2010.

Monsieur le Maire propose que le poste actuellement occupé par Madame BIOLLUZ Michèle soit supprimé et qu'un poste de rédacteur principal soit créé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord pour la création du poste de rédacteur principal territorial et la suppression du poste de rédacteur, et ce, à compter du premier janvier 2010.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – DEMANDE DE REMISE DES PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la requête, émanant de Madame BAZIN FLUSIN Laurence, domiciliée à Arenthon, 1732, Route de Lanovaz, relative à une demande de remise de pénalités de retard du paiement de la taxe locale d'équipement concernant le permis de construire, enregistré sous le numéro 74.018.06.C.0018.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'en application du décret N°. 96628 du 15 juillet 1996, l'assemblée délibérante de notre Collectivité peut accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard sur proposition du comptable chargé du recouvrement.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du Trésor (Trésorerie de Rumilly) a donné un avis favorable étant donné qu'il n'y avait seulement que quelques jours de retard.

L'absence de décision dans un délai de quatre mois à réception de la proposition de la Trésorerie vaut rejet de la demande concernée. Le conseil municipal décide à l'unanimité la remise des pénalités.

REHABILITATION DE LA CURE – APPROBATION MARCHE DE SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 5 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal a attribué les lots constitutifs du marché suite aux réunions des Commissions d'appel d'offres des 14 et 28 février 2008.

Par courriers, en date du 12 octobre 2009 et du 15 décembre 2009, l'entreprise BONGLET titulaire du lot N° 11 – CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS, nous a informé de sa décision de sous-traiter les travaux suivants :

- FAUX PLAFONDS – Sous traitant ENTREPRISE SCITA – montant: 16 473,37 € HT.

Il précise qu'en vertu des dispositions des articles 115, 116 et 117 du Code des Marchés Publics l'entreprise BONGLET a souscrit au paiement direct.

Un acte d'engagement de Sous-traitance a été rédigé et les pièces justificatives du sous-traitant ont été fournies.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité DONNE son accord.

AVENANTS DE TRAVAUX – REHABILITATION CURE

Monsieur le Maire présente les projets d'avenants suivants suite aux réunions de chantier concernant la Cure :

N° avenant	N° LOT	NOM	OBJET	Marché initial HT €	Avenant HT€	Montant final HT €	variation
1	N° 14	BONGLET	Réalisation peinture sur canalisation Galva	27 252,67 €	1 408,00 €	28 660,67 €	5.17 %

Avenant en dessous du seuil des 5 %

4	N° 11	BONGLET	Plus value pour faux-plafond démontable + pose	47 204,50 €	1 022,00 €	48 226,50 €	2.17 %
3	N° 3	ATF	Application hydrofuge sur façade côté route	24 467,00 €	250,00 €	24 717,00 €	1.02 %

Comptes rendus

Les avenants négatifs ou inférieurs au seuil des 5 % ne font pas l'objet d'une délibération mais sont présentés pour information au Conseil.

Le Conseil Municipal, considérant l'avis de la commission d'appel d'offre du 3 juin 2010, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer :

- AVENANT N° 1 - BONGLET LOT N° 14: 1408,00 € HT soit 1683,97 TTC

par 13 voix pour sur 13 votants.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Le chantier de la cure est bientôt terminé: réception des travaux fin JUIN.

- La bibliothèque sera déménagée durant l'été. Date à convenir: Janet s'en occupe.
- Tables et chaises ont été commandées à l'entreprise VACHOUX.
- Commande également de la vaisselle chez ECOTEL.

Autres Travaux :

- La fermeture par un store de la dernière baie vitrée du vestiaire a été réalisée.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

Carrefour des chars :

- Le projet final a été transmis au Conseil Général; le dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration au Cabinet Uguet: appel d'offres courant Juillet.
- Relevés Parcellaires: 14 propriétaires seront rencontrés pour l'emprise foncière sur leur terrain.
- La Commission Voirie a rencontré le Cabinet Uguet pour définir l'étude à faire sur l'aménagement du cimetière: plusieurs propositions seront faites et soumises à discussion à la Commission.

Sécurité :

- Suite à l'accident vers le Lotissement Maclenay un courrier a été envoyé à M. Gruffat directeur de la voirie départementale secteur de Cluses: demande de rallonger la ligne blanche + installation d'un radar fixe.

Réponse: la ligne blanche sera rallongée; la demande pour le radar fixe doit se faire auprès de la préfecture.

- Colette BOEX suggère que nous devons insister pour avoir une vitesse limitée à 70 km/h. Demande qui nous avait été refusée dans les années passées.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Signalétique chemins ruraux: Patrice BOEX a fait le stage qui va permettre d'obtenir une signalétique conforme et reconnue par le Conseil général.

Alvéole: 2,3 jours fin Août sont prévus dans notre commune.

Eclairage public :

- Les travaux relatifs à la baisse de tension sur l'éclairage du secteur de la Papeterie et des Vergers ont été réceptionnés: suivre la facturation du 2^{ème} semestre 2010 pour voir l'économie réalisée.

Eaux pluviales :

- Collecte des eaux de pluie du toit du Hangar: Le coût de cette opération peut devenir élevé: Claude va affiner les renseignements obtenus.

Tri Sélectif:

- Une plateforme pour mettre 4 semi-enterrés dans la zone loisirs a été retenue et sera proposée à la CCPR.

COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Site internet :

- Pas de nouveau

Bulletin municipal :

- Se trouve à l'impression; distribution début Juillet.

COMMISSION SOCIALE

Microcrèche :

Réunion le 23 juin à Amancy avec ADMR puis avec le médecin de la PMI

Epicerie :

- Le dépouillement de l'enquête a été effectué et porté à connaissance à Irène; une rencontre avec Irène va être fixée.

MARPA :

Réunion à Ville la Grand le 2 juin en présence des Conseillers Généraux: Mrs BARDET, SONNERAT, DUVERNAY; M^{me} PESENTI directrice du service gérontologique; de M. BLANCHUT MSA; des Maires d'Amancy, Arenthon, Pers-Jussy, Scientrier (Communes intéressées par ce projet)

- Après discussion sur ce mode d'hébergement des Anciens Non dépendants, une étude sera effectuée par la MSA sur un territoire regroupant les Communes d'Amancy, Arbusigny, Arenthon, Cornier, Pers-Jussy, Scientrier auprès de ces Anciens.
- Coût de cette étude environ 15000 € pris en charge par le Conseil Général et les 3 Communes intéressées.
- Suite aux résultats de cette étude, le Conseil Général prendra la décision qu'il conviendra sur ce projet.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

- Journées Jeunesse fixées du 5 juillet au 10 juillet prochain
- Un jeune, à partir de septembre 2010 commencera comme Educateur Sportif: il travaillera en collaboration avec les enseignants et avec les élus dans le cadre de nos journées Jeunesse que nous voulons développer.

SM3A

- Le jeudi 3 juin le syndicat a organisé une réunion avec les associations environnementales et des représentants de différents services de l'état, concernant le diagnostic sur les anciennes décharges de l'espace Borne pont de Bellecombe ainsi que les résultats d'analyses des poissons prélevés sur différents étangs du secteur.

- Analyses des poissons :

Les résultats des analyses ne révèlent pas d'éléments inquiétants, elles sont identiques aux analyses effectuées sur des poissons de lac de montagne.

- Diagnostic des décharges :

Pas de découverte de déchets sensibles, pas de pollution active. Des travaux sur certaines décharges seront à envisager. Une étude avec plusieurs scénarios a été demandée.

- Un point presse est prévu le vendredi 25 juin avec les associations et le SM3A pour communiquer ces résultats et le devenir.

■ Séance du Conseil Municipal du 2 août 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, J. BOEX, B. MOREL, P. ROUSSEAU, M. MOLINA, N. TARDIF

Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. VIGNE,

Secrétaire de séance: G. LEVEILLE

Absent(e)s excusé(e)s: C. BOEX

Procurations: M. MARCAULT > A. VELLUZ, C. MOENNE > C. COUDURIER, J. BROUARD > P. ROUSSEAU

SEANCE

En début de séance M. le Maire annonce que Laurence ne fera plus partie du personnel du secrétariat à partir du 1^{er} novembre 2010. Son détachement du Centre Hospitalier d'Ambilly n'est pas renouvelé. Laurence sera remplacée par Gaëlle qui travaille à la Bibliothèque, et à la comptabilité dans le cadre d'un Contrat Jeune CAE.

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2010

URBANISME

La commission du 10 juin 2010:

- **Certificat d'urbanisme** - les renseignements suivants sont donnés:

Etude Notariale CUVIT	CU d'information Terrains appartenant à M ^{me} PICCOT Lucienne Acquisition par le SM3A en vue de l'aménagement et la gestion de l'espace Borne/Pont de Bellecombe Superficie parcelles: 1320 m ² Zone NDp (Zone de protection et de valorisation des bords d'Arve)	« Les Ouates »
M. DECARROUX René	CU opérationnel Projet construction d'une habitation Superficie terrain: 1417 m ² - Zone UC Dossier instruit par la DDT	75 chemin de Nabeau
Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'information Terrain appartenant à M. CHATAING Denis Projet vente parcelle Superficie terrain: 1449 m ² - Zone UC	41 chemin des Champenois
Etude Notariale DELUERMOZ	CU d'information Terrain appartenant à M. BRASIER René Succession - Héritage Superficie terrains: N° 175: 1 ha 06 a 66 N° 1275: 1 ha 34 a 85 - Zone UC et NC	925 route de Lanovaz
- Déclaration Préalable: donne un avis FAVORABLE		
M ^{me} JACQUET Irène	Ravalement façades Superficie terrain: 670 m ² - Zone UC	« Chevilly » - 49 route de Creulet

La commission du 28 juin 2010:

- **Certificat d'urbanisme** - les renseignements suivants sont donnés:

Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'information Vente appartement dans la copropriété « L'Orchidée » Zone UA	380 route de Reignier
- Déclaration Préalable: donne un avis FAVORABLE		
M ^{me} DUBOIN Annie	Rénovation ancienne grange Superficie terrain: 1475 m ² - Zone UC	« Fessy » - 35 impasse du Ruisseau
M ^{me} FLOQUET Isabelle	Pose d'une clôture Superficie: 5950 m ² - Zone NC	« Publet » - 216 route des Granges
M ^{me} OLIVIER Isabelle	Ravalement façades Superficie terrain: 1610 m ² - Zone NC	« Le Crêt de Fessy » 126 chemin du Nant de Sion
M. ALLIMANN Dominique	Installation garage Superficie terrain: 1262 m ² - Zone UC	« Fessy » - 60 route de Fessy

La commission du 15 juillet 2010:

- **Certificat d'urbanisme** - les renseignements suivants sont donnés:

Etude Notariale CONVERSEZ	CU d'information Appartement dans résidence « La Maison de Léo » Superficie parcelle: 1281 m ² - Zone UA	« Bourg de Feu » 80 impasse de la Fruitière
Etude Notariale PUTHOD VIOLLAZ	CU d'information Terrains appartenant à la succession de SADDIER Maurice Superficie parcelles: 6 ha 11 a 80 ca Zone ND (Zone de protection des sites - paysages et espaces boisés)	« Les Vergers »
Etude Notariale PUTHOD VIOLLAZ	CU d'information Terrains appartenant à Mmes CAUL FUTY - VERDEL Superficie parcelles: 57 a 10 ca - Zone UC et NC	« Les Fins de Fessy »

Comptes rendus

- **Déclaration Préalable:** donne un avis FAVORABLE

SARL Alpes Bois

Pose de Panneaux photovoltaïques

« Les Bois de Publet »

Revente électricité,

341 route des quatre communes

instruction réalisée par les services de la Préfecture

SCEA MOSSUZ André et Isabelle

Création de trois garages accolés

187 route de Lanovaz

Superficie parcelles: 2 780 m² - Zone NC

M^{lle} LANOAZ Mélanie

Pose d'une clôture

« Chez Verdet »

et M. PAULME Damien

Superficie parcelles: 1 255 m² - Zone UC

111 route du Salève

M. AGNIER Paul

Réfection toiture: changement tuiles

« Sous Chevilly » - 209 route de Creulet

Superficie parcelles 2 858 m² - Zone UC et NC

- **Permis de construire:** donne un avis FAVORABLE

M. KUPPER Philippe

Habitation

« Chez Verdet »

et M^{lle} HEINTZ Julie

Superficie parcelles: 1 218 m² - Zone UC

38 Lotissement le Pré de Berny

DELIBERATIONS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

CAE PASSERELLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'embaucher, au sein de l'école, une personne en contrat aidé de type CAE PASSERELLE. M. PORETTI sera chargé de l'animation sportive et périscolaire des élèves de l'école primaire Benoit CHAMOUX.

L'objectif de ce contrat est de faciliter l'accès à l'emploi, d'un jeune en difficulté de recherche d'emploi, et de lui permettre de pouvoir, le cas échéant, réintégrer le secteur privé muni d'une expérience professionnelle.

Le recrutement sera effectué par le biais du Centre de Gestion de la Haute-Savoie qui se chargera de toute la partie administrative (contrat de travail, rémunération...). La convention de mise à disposition de personnel sera signée entre le Centre de Gestion et la Commune d'Arenthon.

Par conséquent, vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel

AMENAGEMENT DE SECURISATION

CD19 – CARREFOUR DES CHARS

CONVENTION CONSEIL GENERAL / COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de sécurisation du CARREFOUR DES CHARS sur le CD19, la convention d'autorisation de voirie et d'entretien doit être établie et signée entre le Conseil Général et la Commune d'Arenthon.

Ce document permet de convenir des éléments suivants:

- caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement,
- affecter la maîtrise d'ouvrage,
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Le Conseil, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Conseil Général et la Commune d'Arenthon.

APPROBATION

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.R.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Rochois a jugé nécessaire de procéder à un toilettage de ses statuts pour intégrer différents éléments de forme ou de fond permettant au document fondateur de la Communauté de Communes du Pays Rochois de conserver toute sa validité juridique autant que sa compétence politique.

Les modifications proposées n'ont pas pour objet de se doter de compétences nouvelles, mais seulement de régulariser certaines compétences de fait non encore intégrées formellement dans les statuts, et également d'améliorer la rédaction de certains articles de manière à favoriser la lisibilité et la compréhension du document statutaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la rédaction des nouveaux statuts modifiés au Conseil Municipal. Il précise à l'assemblée que ladite modification des statuts a été approuvée, à l'unanimité, par le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Rochois, selon délibération N°. 2010-45, en date du 29 juin 2010.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Le Conseil, après délibération, **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rochois telle que présentée.

COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Les élus sont d'accord de faire une autre réunion avant d'aller devant la population. Fixer une date le 6 septembre lors du conseil municipal.

- Réunion avec EPF + M. ESPARGILIERE + Conseil Municipal le 22 ou 23 septembre à 18h30 en Mairie:

- Discussion avec M. Philippe VANSTEENSKISTE (EPF) sur la maîtrise du foncier puis présentation de la ZAC par M. ESPARGILIERE.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

La cure:

La réception des travaux a eu lieu fin juillet. Il reste quelques finitions qui devraient être terminées fin Août. Réunion avec l'architecte le 26 août à 16h pour faire le point.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Régularisation du foncier avec la Famille Sommeiller: pour le tourne à gauche du stade: nous avons relancé les personnes concernées mais une des personnes ne répond pas à nos courriers.

- Demande de radar fixe: notre demande sera étudiée en 2011 par les services Préfectoraux.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

1. Chemin Dumonal: Afin d'améliorer le chemin Dumonal, des devis sont demandés à la CCPR et MTPP pour remplacer les passerelles en bois par un usage; des devis sont également demandés pour rénover la partie en mauvais état du Chemin des Ornay.

2. Tri Sélectifs 4 semi enterrés: le site choisi par la commission Voirie (vers l'aire de jeux proche du hangar) qui vous a été annoncé lors de la dernière séance devra être validé par le SIDEFAGE dans les prochaines semaines.

3. Berges du Foron: Claude a monté un dossier afin d'essayer d'avoir un financement. Ce dossier est étayé du rapport de M. BUNTZ responsable à la DDT de la gestion des cours d'eau.

Le 2 août une réponse nous a été donnée: notre dossier serait recevable et passera en février 2011 devant le Préfet de Région. Si subvention accordée, il restera au minimum 20 % des coûts de travaux à la charge de la commune. Travaux à faire en 2011.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

- Conseil d'école du 28 juin 2010: Bilan positif, Résultats scolaires positifs.
- Rentrée septembre 2010 remplacement de Madame SANNA.
- Effectif année 2010-2011:
- 21 nouvelles inscriptions au lieu de 12 annoncés.
- 88 élèves au total.
- La liste de la CCPR ne serait pas à jour?
- La Municipalité et les enseignants remercient Dan le mari de Colette BOEX pour son travail Bénévole qu'il effectue avec les enfants pour leur apprendre la musique

Autre information: 2 bacs pour récupérer cartouches et vieux téléphones sont mis à disposition un dans les couloirs de l'école et un dans le hall de la mairie par l'association « enfance et partage ». Ces bacs sont à disposition du public.

- L'école primaire Benoît CHAMOIX remercie la mairie pour les fruits ainsi que pour l'arrivée d'un nouveau membre Sébastien PORETTI chargé de l'animation sportive et périscolaire des élèves de l'école.

COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Communication:

- Réalisation du site Internet: Présentation du site le 6 septembre lors du Conseil Municipal.
- Bulletin municipal: Distribution réalisée.

Animation:

- Journées jeunesses du 5 au 10 juillet: bilan positif.

COMMISSION SOCIALE

1. Projet MARPA: mercredi 1er septembre 9h mairie d'Arenthon réunion avec la MSA et les maires des 6 communes (Amancy, Cornier, Scientrier, Pers-Jussy, Arbusigny et Arenthon) qui forment le territoire choisi pour mener une étude de besoins.

Cette étude se fera durant l'automne et sera financée par le CG et les communes d'Amancy, Arenthon et Pers-Jussy (communes intéressées par la MARPA).

2. Projet Micro Crèche: Rencontre avec la CAF + ADMR + les élus d'Amancy, Eteaux, Arenthon à Annecy le 15 septembre à 14h: Discussion sur la Gestion d'une Micro-Crèche à partir des simulations de coûts faites par les personnes de l'ADMR.

L'ADMR à demander qu'une personne de la commune fasse partie du conseil d'administration, il a été proposé Marilyne MARCAULT. Rencontre avec Mme BABEL (Haute-Savoie Habitat) le 19 juillet: 2 Dossiers lui ont été transmis:

- Projet de règlement PLU pour le secteur fruitière.
- Projet d'orientation de ce secteur.

Un montage financier sera établi afin de savoir si ce projet est réalisable.

3. Epicerie: A reparler au mois de Septembre. Acceptation par le conseil municipal des estimations réalisées par le Cabinet Stil pour la mise à la norme de l'électricité ainsi que les peintures et la signalétique de l'épicerie.

COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

Il faudra prévoir sur plusieurs budgets (2010 à 2015) des fonds pour essayer d'améliorer les points les plus urgents.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Bibliothèque: Déménagement prévus courant Octobre.

QUESTIONS DIVERSES

Amandine a participé avec la Commission de la CCPR à la visite des maisons fleuries le 1^{er} août visite de 70 maisons dans le Canton.

Séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, J. BOEX, B. MOREL, P. ROUSSEAU, M. MOLINA, N. TARDIF

Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT, C. BOEX

Secrétaire de séance: G. LEVEILLE

Procurations: M. VIGNE > A. VELLUZ, J. BROUARD > P. ROUSSEAU

SEANCE

En début de séance M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour: Sécurisation du Carrefour des Chars: Achat de terrain. Accord de l'assemblée.

URBANISME

La commission du 19 août 2010:

- **Déclaration Préalable:** donne un avis FAVORABLE

M. Benoît DUNAND

Rénovation toiture – Changement tuiles
Superficie terrain: 1850 m² - Zone NC

« Les Lanches » - 1082, Route des Arculinges

M^{me} et M. Louis COUDURIER

Division parcellaire: un nouveau lot
pour une construction à usage d'habitation
Superficie terrain: 2805 m²
lot crée: 1173 m² - Zone UC

« La Papéterie »
65, Route de la Papeterie

M^{me} et M. DA COSTA FERREIRA Manuel

Abri bois
Superficie terrain: 12 a 60 ca - Zone UC

« Maclenay » - 108, Lotissement Maclenay

- **Permis de construire:** donne un avis FAVORABLE

M. et Mme FORFERT Benoît

Habitation
Superficie parcelles: 1357 m² - Zone UC

« Chemin du Peuplier » - 381, Chemin du Peuplier

DELIBERATIONS

EPICERIE: PROJET DE RENOVATION: CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée toutes les démarches déjà effectuées, dans le cadre de la rénovation de l'Epicerie, sise à Arenthon, 35 Route de Reignier.

Comptes rendus

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de valider la mise en œuvre de l'un de ses objectifs, à savoir le réaménagement du magasin libre service.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'honoraires, établie par le Bureau d'Etudes STIL (architectes d'intérieur) installé à ANNECY, concernant :

- le dossier d'exécution et suivi des travaux: choix de tous les matériaux, couleur et appareillage, établissement des plans permettant la réalisation de l'ouvrage, établissement d'un descriptif détaillé et d'un quantitatif pour chaque corps de métier, y compris délais d'exécution, pour un total de 3800,00 euros hors taxes.
- le suivi des travaux sera: coordination des travaux des divers corps d'état en fonction d'un planning précis et dans le respect des délais et contrôle des factures, réception des travaux avec le maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que le Cabinet d'Etudes, mentionné ci-dessus, soit retenu comme Maître d'œuvre pour la rénovation de l'Epicerie.

Monsieur le Maire demande également que le devis, stipulé ci-dessus, soit approuvé et accepté par le Conseil.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité **APPROUVE** le projet dans son intégralité,

DESIGNE le Bureau d'Etudes STIL comme Maître d'œuvre pour le réaménagement du magasin libre service,

ACCEPTE la proposition présentée pour un montant de TROIS MILLE HUIT CENTS euros (3800,00 €) hors taxes.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de lancer la procédure dans le cadre des marchés publics.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE OPERATION RURALE INDIVIDUELLE DE LA PROCEDURE FISAC: AIDE AU MAINTIEN DE L'EPICERIE ET DU RESTAURANT COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'importance de maintenir en activité les commerces de proximité que sont l'Epicerie et l'Auberge Communale.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la rénovation et l'aménagement de ces bâtiments.

La mise en œuvre d'actions d'investissement, encadrées par le FISAC, permettrait le financement de ce projet.

Cette opération sera donc financée par une subvention, au titre du FISAC, et par des fonds propres communaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

EPICERIE

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Electricité	5 366,90 €	FISAC (30 %)	7 121,91 €
Faux Plafonds	2 459,60 €		
Revêtements			
Murales	4 468,20 €	Fonds Propres (70 %)	16 617,79 €
Peintures			
Signalétique	7 645,00 €		
Honoraires	3 800,00 €		
T O T A L	23 739,70 €		

AUBERGE

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Electricité	5 491,71 €	FISAC (30 %)	3 627,08 €
Carrelage	6 598,57 €	Fonds Propres (70 %)	8 463,20 €
T O T A L	8 463,20 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité **APPROUVE** l'opération décrite ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mener à bien,

S'ENGAGE à louer ces locaux commerciaux durant au moins dix ans,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre du FISAC (opération individuelle) à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le plan de financement, soit au total DIX MILLE SEPT CENT QUARANTE HUIT euros QUATRE VINGT DIX NEUF cts (10748,99 €).

SECURISATION CARREFOUR DES CHARS

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée des résultats de l'appel d'offres lancée pour la sécurisation du carrefour des Chars. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 août 2010 et a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise: SMTP,

d'un montant de 349 349,45 € (trois cent quarante-neuf mille trois cent quarante-neuf et quarante-cinq centimes d'euros)

Le Maire propose au Conseil d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres. Le conseil, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de la Commission d'appel d'offres

AUTORISE le Maire à signer tous les actes se rapportant à ce marché.

SECURISATION DU CARREFOUR DES CHARS - ACHAT DE TERRAINS

Afin de réaliser les travaux de sécurisation du Carrefour des Chars, Monsieur le Maire annonce que la commune devra acquérir du foncier appartenant à certains riverains; une estimation de prix à été faite par les DOMAINES: ce prix est 75 € le m².

Un document d'arpentage sera établi en fin de travaux pour définir l'emprise exacte du terrain utilisé pour les travaux d'aménagement et à acquérir. La vente fera l'objet d'une régularisation foncière par acte notarié ou par acte de vente administratif dont les frais seront à la charge de la Commune.

Le conseil, après délibération à l'unanimité, **DECIDE** à l'unanimité de fixer le prix du terrain à 75 € le m²; **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces ventes.

COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Suite à la présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées. Les remarques de celles-ci seront prises en compte; une réunion de travail du Conseil Municipal avec M. Espargilière devra être fixée.

Ensuite le PADD sera présenté à la Population de plusieurs manières: CD disponible et Réunion publique.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Maison des Associations:

Tout doit être terminé le 16 septembre afin que le Bureau Apave donne l'autorisation d'occuper les locaux et d'avoir le branchement EDF définitif.

- Déplacement du panneau:

Zone artisanale de Chevilly: voir avec Christian

- Garage à vélos:

Pierre et Colette doivent choisir le modèle; Pierre demandera des devis.

- Bancs publics:

Demande de devis à l'entreprise Vachoux par Pierre.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Fossés - Voirie

- Carrefour des Chars: M. PANISSET (Cabinet UGUET) et le Maire vont poursuivre les rencontres avec les riverains concernés par les travaux afin qu'ils nous signent une autorisation de travailler sur leur propriété qui sera remise en état.

L'appel d'offres a été lancé le 26 juillet; date limite de dépôt des dossiers le 19 août. Une seule entreprise a répondu à cet appel d'offres: SMTP; marché recevable; la commission d'appel d'offres réunie le 30 août: Montant du Marché: 349 349, 45 €; estimation du Maître d'œuvre: 425 000 €.

- Sécurité

- Vitesse Route de Creulet: Réflexion à avoir afin de trouver une solution.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Chemin Dumonal: Le busage sera fait par la CCPR: coût: 3500 €; des devis sont également demandés à ces deux entreprises pour rénover la partie en mauvais état du Chemin des Ornay.
- Trouver un endroit pour placer des semi-enterrés vers le Chemin de Berny, Dumonal.
- **Tri sélectifs 4 semi-enterrés:** le site choisi par la commission Voirie (vers l'aire de jeux proche du Hangar) qui vous a été annoncé lors de la dernière séance devra être validé par le SIDEFAGE dans les prochaines semaines.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

- La rentrée s'est bien passée.
- 87 élèves
- Tout le monde était présent.
- Le nouvel éducateur M. Sébastien PORETTI a commencé à la rentrée; il assurera le service minimum de la classe de Mme CHAVANEL le mardi 7 septembre.

COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Communication:

- Présentation par M. Nicolas TARDIF du site au Conseil Municipal qui sera terminé pour la fin de l'année.
<http://www.dev.arenthon.fr>

COMMISSION SOCIALE

- Projet Marpa: Réunion le mardi 7 septembre 2010 à 14h30 mairie d'Arenthon réunion avec la MSA et les Maires des 6 communes (Amancy, Cornier, Scientrier, Pers-Jussy, Arbusigny et Arenthon) qui forment le territoire choisi pour mener notre étude de besoins. Cette étude se fera durant l'automne et sera financée par le CG et les communes d'Amancy, Arenthon et Pers-Jussy (communes intéressées par la Marpa).
- Projet Micro-Crèche: rencontre avec la CAF + ADMR + les élus d'Amancy, Eteaux, Arenthon à Annecy le mercredi 15 septembre à 14 h: Discussion sur la Gestion d'une Micro-Crèche à partir des simulations de coûts faites par les personnes de l'ADMR.
- Projet Epicerie: Le choix du Maître d'œuvre: Bureau d'études STIL qui suivra les travaux. Les travaux devront débutés lorsque le dossier FISAC que nous avons dû refaire sera accepté. Début des travaux à définir.

COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

- Des bandes Podotactiles ont été déposées sur 3 passages piétons au centre village. Le tapis de sol à l'entrée de la mairie va être changé.

QUESTIONS DIVERSES

- Vente de la Maison de M. LANOAZ Joseph proche de la mairie
- Le Maire demande une approbation pour pouvoir faire faire une estimation aux Domaines et une visite de cette maison.
- Demander à M. DOMINICI Percepteur de rencontrer la commission finance.
- Sécurité de la Maison de M. TRONCHET
- Le nécessaire a été fait par courrier aux intéressés.

Séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, B. MOREL, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, M. MOLINA, N. TARDIF
Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, M. VIGNE, C. BOEX

Absent- excusé: Mme M. MARCAULT

Secrétaire de séance: Mlle G. LEVEILLE

SEANCE

En début de séance M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour: Sécurisation du Carrefour des Chars: Achat de terrain. Accord de l'assemblée.

M^{me} Colette BOEX souhaiterait avoir une note de synthèse de la séance envoyée avec la convocation du Conseil Municipal. M. le maire va essayer de mettre ceci en route. Il faudrait plus détailler le contenu du compte rendu pour que le public puisse comprendre.

URBANISME

La commission du 16 septembre 2010

- **Certificat d'urbanisme** – les renseignements suivants sont donnés:

Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'information	178, Route de Reignier
	Terrain appartenant à M ^{me} et M. DESBIOLLES André	
	Superficie terrain: 1 159 m ² - Zone UA: 366 m ² - Zone NC: 783 m ²	
Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'information	237, Route des Arculinges
	Terrain appartenant à la copropriété BOEX « Sur berny »	
	Au carrefour Route des Arculinges et Route de Berny	
	A côté habitation BOEX Marcel et en face habitation BOEX Joël	
	Superficie terrain: 1 497 m ² - Zone NC	
Etude Notariale FAVRE VERDONNET	CU d'information	« Les Loués »
	Terrain appartenant à Mme MOREL Françoise née BURNIER	
	Après Chemin des Marais – derrière propriété DUC Bernard	
	Superficie terrain: 3 763 m ² - Zone NC	
- Déclaration préalable: donne un avis favorable		
M. BOURG Alain	Abri de Jardin	« Montagny » - 708, Route des Arculinges
	A côté habitations ZATTI et BAY	
	Superficie terrain: 1 350 m ² - Zone UC	
- Permis de Construire: donne un avis favorable		
M. BUSSAT Thierry	Habitation	« Fessy »
	Devant résidence « DE OLIVEIRA » - Habitations GAY Florent	
	En face du Chemin des Corbières de l'autre côté du CD 19	

Comptes rendus

DELIBERATIONS

AUBERGE D'ARENTHON - REVISION DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N° 55 en date du 5 octobre 2009 selon laquelle le loyer principal mensuel de l'Auberge sera révisé chaque année, le premier novembre, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision.

Pour la période du premier novembre 2009 au 31 octobre 2010, le loyer avait été fixé à la somme de mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1 299 €).

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**, pour la période du premier novembre 2010 au 31 octobre 2011, de maintenir un loyer identique à savoir: mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1 299 €).

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'afin de réajuster certains comptes budgétaires, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Dépenses)

VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Recettes	Dépenses
6238/011	Frais divers de publicité		-3 000
6064/011	Fournitures administratives	+3 000	
6553/011	Service incendie		-38 520
6554/011	Contribution organisme de regroup.	+38 520	

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder aux ajustements proposés.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT -

DEMANDE DE REMISE DE PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la requête, émanant de Madame et Monsieur Lionel TAVERNE, propriétaires de l'habitation sise à Arenthon - 2803, Route de Bonneville, relative à une demande de remise de pénalités de retard du paiement de la taxe locale d'équipement concernant le permis de construire, enregistré sous le numéro 74.018.07.C.0015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application du décret N° 96 628 du 15 juillet 1996, l'assemblée délibérante de notre Collectivité peut accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard sur proposition du comptable chargé du recouvrement.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du Trésor (Trésorerie de Rumilly) a donné un avis favorable étant donné qu'il n'y avait que seulement quelques jours de retard.

L'absence de décision dans un délai de quatre mois à réception de la proposition de la Trésorerie vaut rejet de la demande concernée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET un AVIS FAVORABLE** à la demande de Madame et Monsieur TAVERNE.

AVENANT AU BAIL GUITTET Marie-Noëlle

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le bail relatif à l'appartement de l'Ecole Primaire Benoît Chamoux, occupé par Madame Marie-Noëlle GUITTET, a été validé selon délibération N° 39 en date du 2 juin 2009.

Selon les termes de ce bail, la révision du loyer est effectuée chaque année selon l'indice de référence des loyers paru avant la date de la révision et une provision mensuelle pour charges pour les dépenses de chauffage a été fixée à la somme de SOIXANTE-DIX euros.

Selon délibération N° 12 en date du premier mars dernier, le montant de la provision n'a pas été modifié.

Monsieur le Maire précise au Conseil que les frais de chauffage, durant l'hiver passé, ont été minimales et propose de diminuer le

montant de la provision et de la fixer à la somme de QUARANTE euros. (40 €).

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et **FIXE** le montant de la provision mensuelle pour charges pour les dépenses de chauffage à la somme de QUARANTE euros (40 €).

SUBVENTION AU BUDGET CCAS

Monsieur le Maire expose l'avis de la Commission des Finances qui propose l'attribution d'une subvention afin d'équilibrer le budget du CCAS de 2000.- euros.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 2000.- euros et d'imputer les sommes relatives à cette subvention à l'article budgétaire 657362 (Etablissement et service rattachés - CCAS) à la section de fonctionnement.

Il sera procédé prochainement aux modifications budgétaires nécessaires à cette opération.

DECIDE d'octroyer la subvention proposée. Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme,

CAMION PIZZA - CHANGEMENT DE PIZZAIOLO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Olivier BOITELET qui avait une autorisation de stationnement sur le domaine communal pour un camion pizza a cessé son activité et vendu son camion à Monsieur Sébastien DOLDO.

Ce dernier souhaiterait reprendre l'emplacement pour l'activité commerciale suivante, à savoir: la fabrication, la vente de pizzas ainsi que de boissons, et ce, à compter du premier novembre 2010.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour ledit emplacement à savoir cent cinquante euros (150 €) par an dont quarante-deux euros (42 €) pour une participation aux frais d'électricité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** son autorisation de stationnement pour un camion pizza à Monsieur Sébastien DOLDO. **ACCEPTE** le tarif mentionné ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes s'y référant.

REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL DU PATRIMOINE BATI

Le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2010, l'ensemble des diagnostics et études relatifs à l'opération figurant sur le tableau en annexe:

d'un montant global estimé à : 4854 €
avec une participation financière communale s'élevant à : 2013 €
et des frais généraux s'élevant à : 146 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la commune d'ARENTHON 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE

le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à : 4854 €
avec une participation financière communale s'élevant à : 2013 €
et des frais généraux s'élevant à : 146 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des honoraires divers, soit 117,00 € sous forme de fonds propres lors du démarrage des études.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des études, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 1610 €.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

SECURISATION DU CARREFOUR DES CHARS - ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, selon la délibération N° 39 en date du 6 septembre dernier, le prix fixé pour l'acquisition du foncier appartenant à certains riverains, pour la sécurisation du Carrefour des Chars, était de soixante-quinze euros (75.- €).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux d'aménagement sont prévus pour les parcelles concernées, opération à la charge de la Commune.

Après discussion avec les propriétaires respectifs, le prix d'acquisition retenu serait de soixante-dix euros (70.- €).

Les parcelles, objet de la présente délibération sont les suivantes :

Propriétaires	Parcelles	Superficie cédée	Prix
BLANC Serge	Section C 1825	77,5 m ²	5425,00 €
2365, Route de Bonneville	Section C 1833	24,5 m ²	1715,00 €
	Section C 1839	25,0 m ²	1750,00 €
ARENTHON			
COURTIN Philippe	Section C 1827	125 m ²	8750 €
2331, Route de Bonneville			
ARENTHON			

Le Conseil, après avoir délibéré, À l'unanimité, **DECIDE** de fixer le prix du terrain à soixante-dix euros (70.- €) le m². **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes s'y référant, les frais d'acte notariés étant à la charge de la Commune.

SYANE – TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Le Maire, expose que, LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2010, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Les Chars » figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à : 156 311,00 €

Avec une participation financière communale s'élevant à : 82 204,00 €

Et des frais généraux s'élevant à : 4 690,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune d'ARENTHON

1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute - Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière D'un montant global estimé à : 156 311,00 €

Avec une participation financière communale s'élevant à : 82 204,00 €

Et des frais généraux s'élevant à : 4 690,00 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3752,00 € sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune.

Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2012 aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

- **PLU** : Suite à la réunion avec les Personnes Publiques Associés du 10 septembre, les remarques émises seront transcrites dans le document du PADD; le CM devra valider ces remarques lors d'une réunion fixée le mercredi 10 novembre avec M. Espargilière.

- Il faut demander le Compte Rendu à M. Espargilière.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- **Cure** : Le bureau de Contrôle a validé les travaux; son rapport est transmis à l'électricien qui demandera à EDF de faire le branchement définitif. La commission de sécurité est passée le 5 octobre. L'arrêté permettant l'occupation de la salle sera pris le 12 octobre.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- **Fossés – Voirie**

- **Carrefour des Chars** : Toutes les conventions avec les riverains sont passées, les travaux ont débuté le 20 septembre.

- **Projet parking du Cimetière** : une variante est faite, la deuxième variante est à faire.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Chemins** : Les travaux chemin dumonal ont été faits; les travaux Chemin des Ornay sont programmés pour 2011.

- **Tri Sélectifs 4 semi enterrés** : le site à été choisi par la commission Voirie, ils seront placés vers l'aire de jeux proche du hangar ce qui à été annoncé lors de la dernière séance devra être validé par le SIDEFAGE dans les prochaines semaines. Reprendre contact avec la CCPR afin de savoir où nous en sommes avec le Tri-Sélectif.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

- Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'opération « un fruit à l'école ».

- Le vendredi 17 décembre après-midi aura lieu le Noël des aînés et enfants.

- Madame COUDURIER demande l'avis du Conseil sur la possibilité d'accorder un tarif moindre pour la cantine et la garderie pour des familles qui auraient 3 enfants et plus inscrits. A 1^{ère} Vue le conseil donne un avis défavorable du fait que les tarifs tiennent déjà compte du quotient familial et donc du nombre d'enfants. Il est demandé qu'à la prochaine séance du Conseil le détail du calcul du quotient familial soit présenté, la décision définitive sera prise après.

Comptes rendus

COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

- Animation :

- Visite de la cure: réunion avec toutes les Associations le VENDREDI 19 NOVEMBRE à partir de 19 heures. Il va être envoyé à chaque association le projet de règlement des salles afin d'obtenir leurs observations éventuelles.
- Actions pour les jeunes: Des activités seront proposées aux jeunes de 12 à 17 ans durant les petites et les grandes vacances suite à l'embauche de M. Sébastien PORETTI.
 - Il est prévu des sorties pour:
 - 3 Jours aux vacances de Noël
 - 3 Jours la 1^{ère} Semaine de Février et 3 Jours la 2^{ème} Semaine
 - 3 Jours la 1^{ère} Semaine des Vacances de Printemps et 3 Jours la 2^{ème} Semaine
 - 1^{ère} Semaine de Juillet
 - Dernière semaine d'Août

Il faudra voter un budget pour 2011.

- Une réunion va être faite pour voir les activités à proposer.
- Sur proposition de M^{me} COUDURIER, Sébastien PORETTI est chargé d'organiser une rencontre avec la CAF afin de voir si le montage d'un contrat « enfance-jeunesse » est possible ce qui permettrait d'obtenir différentes subventions.

Communication :

- Echo des Iles: les articles pour le bulletin de début janvier doivent parvenir en mairie avant le 15 NOVEMBRE PROCHAIN.

COMMISSION SOCIALE

- **Projet MARPA**: l'enquête va démarrer sur notre commune. Si les autres communes concernées « jouent le jeu » le traitement des questionnaires et le rapport de résultats devraient nous parvenir début 2011.
- **Projet Micro Crèche**: il faudra début 2011 choisir le gestionnaire et choisir le mode de fonctionnement. Revoir avec la CAF et l'ADMR.
- **Projet Epicerie**: Suite à la dernière rencontre avec Irène, il a été discuté des travaux à entreprendre lors du CM du mois d'août. Dossier FISAC redéposé. Nous devons attendre la notification de la préfecture pour commencer les travaux.
- **La collecte alimentaire** de la Croix-rouge du pays rochois aura lieu le samedi 6 novembre, un courrier va être distribué.
- **Téléthon 2010**: les 3 et 4 décembre prochain: les personnes intéressées peuvent se joindre à nous lors de la réunion de préparation qui aura lieu le MERCREDI 20 OCTOBRE à 20h30 en mairie de Scientrier avec les associations.
- Réunion du CCAS le JEUDI 21 OCTOBRE à 18h00 pour le choix des cadeaux de Noël des personnes âgées.

COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

- Des bandes Podotactiles ont été déposées sur 3 passages piétons au centre village. Le tapis de sol à l'entrée de la mairie va être changé, il est en commande. Les sommets des bornes sur les trottoirs ont été peints en blanc pour être mieux visible par les malvoyants.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS & CULTURE

- La bibliothèque sera fermée du vendredi 22 octobre au samedi 13 novembre pour cause de déménagement dans les nouveaux locaux situés au 2^{ème} étage de la Maison des Associations. Le déménagement se déroulera toute la journée du 27 octobre.

SYNDICAT D'EAU ARENTHON & SAINT-PIERRE

- 2 projets sont en cours:
 - Route des îles: Mettre une colonne d'eau de diamètre 100 au mois de Mars/avril 2011.
 - Les chars: Reprise des branchements par SMTP pour 47 624,72 € TTC

Faire une demande de devis pour la Route des Iles.
Un bilan des fuites sera fait au bout d'un an de suivi
SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) DES BASSINS VERSANT DE L'ARVE

Suite à la réunion du 27 septembre :

- Création du bureau
Représentants du bureau,
Pour le collège de l'état
6 représentants sur les 13 recensés
- Pour le collège des usagés
9 représentants sur les 24 recensés
- Pour le collège des représentants de la Suisse
1 représentant sur les 3 recensés
- Pour le collège des élus
16 représentants sur les 39 recensés

Election des vices présidents :

Au total 11 vices présidents ont été élus, 7 pour le collège des élus et 4 pour le collège des usagés (1 pour la FRAPNA, 1 pour la pêche, 1 pour la chambre d'agriculture et 1 pour l'activité économique.

CCPR

- SCOOT du Pays Rochois: Réunion de présentation à tous les élus le 12 octobre à 20 h à l'auditorium de St Pierre.
 - Le rapport d'activité 2009 à été transmis aux membres du conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance.
 - Un nouveau dossier FISAC a été présenté afin d'obtenir des subventions pour les travaux à l'épicerie et à l'auberge.
- Situation sur les démarches menées concernant l'effondrement des berges du Foron à Hauteur des Chars:

Suite à l'étude menée par le bureau Champalbert pour réaliser des travaux de protection, la commune a sollicité différents organismes de l'état pour avoir des subventions.

Organismes Sollicités:

Commission voirie du conseil général
Avis de la commission: pas de risque pour le pont aucune subvention accordée

Commission environnement du conseil général
Avis de la commission: le Foron ne faisant pas partie d'un contrat de rivière aucune subvention ne peut être accordée
Fond National d'Aménagement de Développement du Territoire (FNADT)

Avis donné: pas éligible, le secteur ne faisant pas partie d'un PPR (plan de prévention des risques)

Fond Européen de développement Régional (FEDER)

Avis donné: pas éligible, le Foron ne faisant pas parti d'un contrat de rivière

Fond Barnier (Fonds de prévention des risques naturels majeur)
Avis donné: éligible, le PPR sur la confluence avec l'Arve existant devrait suffire. La subvention maxi peut s'élever à 40 % maxi. Nous devons refaire un dossier spécifique pour solliciter ce financement.

Deux films ont été présentés au conseil dont un avec le Foron en crue début juillet. Le conseil a été sensibilisé par l'importante des dégâts dans le secteur et le risque encouru par les habitations.

Un devis a été demandé pour une protection en enrochement. A la prochaine réunion du conseil nous devons nous prononcer sur la poursuite du dossier et à l'engagement de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- M. JAUNIN présent dans le public demande s'il est prévu de changer des containers semi-enterrés. Ces derniers commencent à sentir mauvais. La question sera posée à la CCPR.

- Il a été demandé par le Conseil

- de faire un point sur le loyer de l'Auberge pour savoir si cela nous rapporte par rapport aux frais que la commune a eu.

- De poser la question au cabinet Daviet pour savoir si l'éclairage public est cellulaire ou en horloge.

- De rester vigilant sur les frais de chauffage de M^{me} GUITTET Marie-Noëlle.

■ Séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2010

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, M. MOLINA, N. TARDIF
Mmes A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, M. VIGNE, C. BOEX

Absent- excusé: M. B. MOREL

Secrétaire de séance: Mlle G. LEVEILLE

SEANCE

URBANISME

La commission du 4 novembre 2010

- **Certificat d'urbanisme** – les renseignements suivants sont donnés:

Etude Notariale PUTHOD VIOLLAZ	CU d'information Terrain appartenant à succession M.DUPANLOUP André Superficie terrain: 1000 m ² - Zone UX	Hameau: « Les Pauses » - Route de Creulet
Etude Notariale LEJEUNE TISSOT	CU d'Information Terrain appartenant à la Société ORIS à ANNECY Superficie terrain: 1218 m ² - Zone NAC	Hameau: « Les Verdets » Le pré de Berny
Etude Notariale LEJEUNE TISSOT	CU d'Information Terrain appartenant à la Société ORIS à ANNECY Superficie terrain: 24 m ² - Zone NAC	Hameau: « Les Verdets » Le pré de Berny
Etude Notariale BERTA	CU d'Information Terrain appartenant à Mme ROCH Jeannine A côté habitations DECARROUX Roland et DUC Bernard En bordure du chemin des Marais Superficie du Terrain: 3925 m ² - Zone NC	Hameau « Chez Verdets »
Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'Information Terrain appartenant à Monsieur BOEX Marcel Parcelle 1430 entre propriété FERRIER Christian et copropriété BOEX Parcelle 951 en face copropriété BOEX Superficie terrain: parcelle 1430 : 1100 m ² - Parcelle 951: 1725 m ² - Zone NC	Hameau « sur berny »
Etude Notariale ACHARD CONVERS	CU d'Information Terrain appartenant à Monsieur BOEX Marcel Parcelle 266 en face propriété BOURG Alain Superficie terrain: 550 m ² - Zone NB	Hameau « Les Devants »
Etude Notariale Philippe DELUERMOZ	CU d'Information Terrains appartenant à M ^{me} CARRIER parcelle 594 et M. CHARVET parcelle 1470 A côté propriété LAFFIN Dominique Superficie terrain: 770 m ² parcelle 594 - 400 m ² parcelle 1470 - Zone UC	Hameau « sur Fessy »
Etude Notariale ACHARD-CONVERS	CU d'Information Terrains appartenant à M. Christophe LAMBERCY Superficie du terrain: 1310 m ² - Zone UC	Hameau: « A Marillan » 117, Impasse du Platet
- Déclaration préalable: donne un avis favorable		
M. GONZALEZ Laurent	Agrandissement fenêtre Superficie terrain: 1200 m ² - Zone UC	Hameau « Chez Dumonal » 15, Chemin Dumonal
M. DUROT Christophe	Pergola Superficie terrain: 1244 m ² - Zone UC	Hameau « Les Vergers » 220, Lotissement les Vergers
M ^{me} KACZMAREK Thérèse	Clôture + Portail Superficie terrain: 1300 m ² - Zone UC	Hameau: « Chez Chanrou » 190, Chemin du Peuplier
M. TESOURO José	Modification façade clôture + 2 portails coulissants + installation de panneaux photovoltaïques Superficie terrain: 1500 m ² en zone NC - 5710 m ² en zone ND	Hameau: « les Chars » 481, chemin du Foron
M. POIRIER Philippe	Prolongement toit d'un garage Superficie terrain: 1499 m ² - Zone UC	Hameau: « sur Fessy » 226, Route de Fessy
- Permis de Construire: donne un avis favorable		
M. GARNIER Emmanuel	Habitation Superficie terrain: 1182 m ² - Zone UC	Hameau « Sur Fessy » 110, Route de Fessy
M. VANDE ROSIEREN Ludovic	Habitation Superficie terrain: 1100 m ² en zone UC 164 m ² en zone ND	Hameau « Chez Verdet » 55, lotissement le Pré de Berny
- Permis de Construire: Dossier en attente de la réponse du CAUE (cause pente du toit trop faible)		
M ^{me} GAILLARD Agnès	Transformation et extension d'une grange en habitation Superficie terrain: 1064 m ² - Zone UC	Hameau « Chez Dumonal » 953, Route de Lanovaz

Comptes rendus

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze voix pour, une abstention (M^{me} Colette BOEX) et une voix contre (M. Jean BROUARD)

Considérant les services rendus par Monsieur le Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller financier de la Commune, **DECIDE** de lui allouer l'indemnité de conseil indiquée ci-après, calculée par application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté précité et au taux maximum, pour l'année 2010, soit QUATRE CENT QUARANTE euros soixante et onze centimes (440,71 €).

CREATION D'UNE REGIE : LOCATION SALLES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Maison des Associations est ouverte au public depuis le 12 octobre 2010, et ce, selon Arrêté Municipal N° 19 en date du 7 octobre dernier.

Pour la location de l'établissement mentionné ci-dessus, une régie de recettes doit être créée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de créer une régie de recettes pour la location des salles de la Maison des Associations
- que le Régisseur ne sera pas tenu de verser un cautionnement auprès de Monsieur le Receveur
- que le Régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé selon la réglementation en vigueur.

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

PLU : Suite à la réunion avec les personnes Publiques Associés du 10 septembre, les remarques émises seront transcrites dans le document du PADD ; le CM devra valider ces remarques lors d'une réunion qui a été fixée le mercredi 10 novembre 2010 à 20 heures 30. Prévoir une réunion publique avant Noël.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Visite de la commission de sécurité du 5 octobre pour la Cure, l'établissement est aux normes pour la commission. La Cure fait partie de la classe ERP4, elle peut accueillir 225 personnes.

M. BOEX Joël demande si des noms seront attribués aux salles. Question : Nom du bâtiment : garde-t-on le nom de Cure ou Maisons des Associations. A décider.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Sécurité :

M^{me} Janet FREMEAUX demande que le secteur entre la Maison des Associations et la salle Paroissiale soit mieux sécurisé en cas de transit entre les deux bâtiments lors de manifestations. La réponse lui est faite que le passage entre les deux bâtiments est prévu sur un passage protégé à hauteur du plateau et non pas à proximité des deux bâtiments pour des raisons de sécurité. Réfléchir pour inciter les gens à prendre ce passage. Voir pour rajouter un panneau piéton clignotant, se renseigner si une demande d'autorisation doit être faite. Suite au relevé des vitesses, route de Creulet, un aménagement pour diminuer la vitesse est à faire ; voir avec le Cabinet Uguet qu'elles sont les possibilités envisageables.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Berges du Foron :

Le bureau Champalbert a réalisé une étude sur les travaux de protections des berges dont l'estimation s'élève à un peu plus de 41000 € HT. La commune ayant des difficultés à trouver des subventions pour les réaliser a demandé un devis pour un enrochement classique à la société SMTP.

Elle propose une digue en enrochement dans le Foron d'une longueur de 40 mètres pour un prix de 20200 € HT.

Après toutes les investigations réalisées et l'urgence observée, la commission demande au conseil de se prononcer sur la suite à donner aux vues des réticences de certains élus à intervenir sur des terrains privés. Tous les élus ont bien conscience de la gravité de la situation. M. Jean Brouard fait lecture d'un courrier qu'il a adressé à l'association des Maires afin qu'ils nous renseignent sur les droits et devoirs des propriétaires riverains. Il a bien conscience qu'il y a nécessité d'intervenir mais pas forcément à la place des privés. Il lui a été répondu que c'était plus complexe que cela et que les riverains en subissaient les conséquences.

M. Le Maire demande de passer au vote pour savoir si le conseil est d'accord pour réaliser ces travaux.

Résultat : 12 pour, 1 contre.

Il est demandé à la commission de prendre un avis sur les travaux proposés. Voir le bureau Champalbert ou autre.

Prendre contact avec M. Bunz technicien de notre secteur de la DDT pour avoir son avis et qu'il donne l'autorisation d'intervenir dans le lit du Foron.

Voir s'il faut monter une Déclaration d'Intérêt Général sur le secteur. M. le Maire n'est pas très favorable à une DIG à cause du coût et du délai.

Dans tous les cas il faudra une convention entre les propriétaires et la commune pour intervenir.

Les travaux Chemin des Ornays sont programmés pour 2011.

Récupération eau de pluies du hangar

Une cuve de 10000 litres équipée d'une pompe de relevage sera enterrée derrière le hangar pour récupérer l'eau du toit afin d'arroser les fleurs et les espaces verts de la commune.

Deux devis ont été reçus pour ce projet

La société MTTP pour un montant de 7575 € HT

Et la société SMTP pour un montant de 8900 € HT

Au regard des propositions faites par les deux entreprises, celle de MTTP est l'offre la plus avantageuse. La commission environnement avait budgété pour l'année 2010 une somme de 10000 €.

M. le Maire passe au vote.

Résultat : 12 pour 1 contre

Suite à la réunion de la Commission Ordures Ménagères de la CCPR. Colette Boëx expose le problème de la saturation de la déchetterie ; une idée est émise : créer une nouvelle déchetterie réservée aux professionnels ou les envoyer chez des entreprises spécialisées comme Excoffier. Réflexion à avoir.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Ecole :

Mme Chantal COUDURIER donne le Compte Rendu du dernier Conseil d'école. Cette année l'école compte 87 élèves soit 8 de - qu'en 2009.

M. DECROUX souhaite que les prévisions d'effectifs données par la CCPR soient vérifiées et fournies au plus juste car le maintien de la 4ème classe dépendra de ces prévisions.

Seuls quelques petits problèmes avec un groupe d'élèves sont venus assombrir ce tableau sans pour autant nuire à la bonne ambiance régnant dans l'école.

M. Sébastien PORETTI propose d'acheter du matériel pour les activités sportives des élèves (raquette à neige, raquette, ballons...) pour un coût de 1607,81 € chez SPORT 2000 à Amancy cet établissement ayant fourni le devis le moins élevé. Le conseil approuve la proposition. Le matériel sera acheté prochainement.

Périscolaire :

En ce qui concerne les menus de la cantine il semblerait que ceux-ci soient de moins bonne qualité qu'auparavant. Une réclamation a été déposée auprès du fournisseur qui a déclaré qu'un choix est à faire par la mairie (plus de féculents ou plus de diversité dans les menus). Madame Chantal COUDURIER propose de faire une enquête de satisfaction auprès des parents. Cette proposition a été acceptée par le Conseil.

Le calcul du quotient familial tient bien compte du nombre d'enfants au foyer. A revoir au prochain conseil.

Le Noël des aînés est programmé le VENDREDI 17 DECEMBRE après-midi. A cette occasion les enfants chanteront.

COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Animation :

Le règlement intérieur des Salles a été remis à toutes les associations qui devaient retourner leurs remarques avant fin Octobre (aucune remarque n'a été faite). La délibération approuvant ce règlement sera prise lors du Conseil de Décembre. Des journées jeunesses sont programmées le lundi 20, mardi 21, mercredi 22 décembre, voir planning en Mairie.

Communication :

Pour l'écho des îles, les articles doivent parvenir en mairie avant le LUNDI 15 NOVEMBRE.

COMMISSION SOCIALE

L'enquête concernant le projet Marpa a démarré sur notre commune pour les personnes retenues, tout ceci se passe très bien.

Le projet de l'épicerie est en attente de l'acceptation du dossier par le FISAC.

Chaque année la commune mène une action « Collecte alimentaire Croix-Rouge du pays rochois ». Cette année cette collecte a rapporté 160 kg de marchandises et 230 € de dons pour notre commune. Participation des enfants de l'école.

Une formation par la croix rouge aux « gestes qui sauvent » est mise en place par la commune, celle-ci vise les membres du conseil, le personnel communal, les bénévoles de la bibliothèque puis l'ensemble de la population. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie. Cette formation se déroulera sur 3 soirs de 19h30 à 22h30 ou un vendredi soir et un samedi toute la journée.

Le repas des Anciens a été reporté au mois de Mars ou Avril (en novembre cela semblait trop près du goûter de Noël).

Mme Chantal COUDURIER informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les repas à domicile quelques problèmes sont apparus au niveau du nombre de repas livrés par le fournisseur et au niveau de l'heure de livraison. Une solution consisterait à aller chercher les repas à la Roche. Il faudra attendre la réponse de Scientier pour prendre une décision commune.

Mme Maryline MARCAULT membre du Conseil d'administration présente un rapide Compte rendu de l'assemblée Générale de l'ADMR Cette association fonctionne très bien. Mme N'GUYEN a pris la place de Présidente de l'association. Mme MONTANT devient vice-présidente de la fédération des ADMR de Haute-Savoie.

COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

3 Bandes Podotactiles ont été posés dans le centre village devant 3 passages protégés.

Le tapis devant la mairie va être changé, il est commandé.

Les sommets des bornes sur les trottoirs ont été peints en blanc pour être mieux visibles par les malvoyants.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS & CULTURE

Bibliothèque :

Le déménagement s'est très bien déroulé le 25 octobre avec la société ALVEOLE, ainsi que M. Pierre ROUSSEAU, M. Christian BEAUMAIN, M^{me} Janet FREMEAUX et M^{elle} Gaëlle LEVEILLE. M^{me} Janet FREMEAUX remercie toutes les personnes qui ont participé de près comme de loin au bon déroulement de ce déménagement.

La bibliothèque ouvrira ses portes dans ses nouveaux locaux 2ème étage de la Maison des Associations (ancienne cure) le SAMEDI 13 NOVEMBRE de 10h30 à 11h30.

La Bibliothèque compte 17 bénévoles à son effectif. Les accueils de classe débiteront le 23 novembre.

SYNDICAT D'EAU ARENTHON & SAINT-PIERRE

L'Appel d'offre pour la Route des Îles a été lancé.

SM3A

Une réunion sur l'étude de la qualité de la pollution métallique sur l'Arve s'est tenue en mairie de Bonneville.

Les résultats de la campagne 2010 sont très encourageants. L'effort réalisé par les industriels et par les collectivités par la mise en route de nouvelles stations d'épurations plus performantes commence à porter leurs fruits. La plupart des communautés de communes qui longe l'Arve ont signé ou sont en cours de signature pour l'objectif Arve pur 2012.

Il est envisageable pour un futur proche d'avoir tous les indicateurs à une qualité bonne.

Les éléments recherchés sont l'arsenic, le cadmium, le chrome, le cuivre, le mercure, le nickel, le plomb et le zinc.

Divers : Information De la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute-Savoie (D.D.P.P.74) : Notre commune fait partie d'un périmètre allant de Vallorcine à Arenthon où une étude est menée sur la qualité de l'air. Il s'agit d'un Plan Protection de l'Atmosphère (PPA).

Les polluants retenus et quantifiés sont :

PM10 (particules fines exemple combustible fossile)

HAP (Hydrocarbure Aromatique polycyclique idem PM10 + incinérateur)

O3 et ses précurseurs NOx, COV (Ozone, monoxyde d'azote...)

Le but de cette étude est de voir le niveau de la pollution atmosphérique dans la vallée de l'Arve.

La pollution a un impact sur la santé des populations.

Pour protéger la santé des populations il convient de réduire globalement les niveaux de pollution sur la vallée toute l'année et pour l'ensemble des polluants

La participation à ces comités reste ouverte. Les collectivités, associations et autres structures voulant participer doivent se faire connaître à la D.D.P.P.74

CCPR

Salage des voiries : La communauté de Communes a décidé, lors du Bureau des Maires du 2 novembre dernier, d'adhérer à la déclaration d'engagement des collectivités locales pour une viabilité hivernale durable et une réduction des épandages de sel. Cette déclaration a été transmise par mail au membre du conseil municipal.

En ce qui concerne la commune d'Arenthon, le déneigement se fera mais le salage sera effectué que sur des points jugés critiques comme Route de Creulet, Route de Berny, Route des Arculinges en partie; car celles-ci sont des routes pentues et ombragées. Tous ceci reste à discuter.

Commission chargée de l'élaboration du Plan Local d'Habitat (PLH) : ce sera la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable présidée par Monsieur Marin GAILLARD. Dates des Vœux dans la CCPR :

Vendredi 7 janvier à 19 heures	AMANCY
Vendredi 7 janvier à 21 heures (?)	SAINT LAURENT
Samedi 8 janvier à 19 heures	CORNIER
Lundi 10 janvier à 19 heures	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Mardi 11 janvier à 19 heures	CCPR
Samedi 15 janvier à 19 heures	SAINT SIXT
Mardi 18 janvier à 19 heures	EATEAUX
Vendredi 21 janvier à 19 heures	LA ROCHE SUR FORON
Samedi 22 janvier	ARENTHON

L'inauguration de la Maison des Associations est à programmer dans l'après-midi du samedi 22 janvier.

QUESTIONS DIVERSES

M. Philippe BOEX viendra nous présenter une carte 3D de la Commune lors de la prochaine réunion de Conseil prévu le LUNDI 6 DECEMBRE à 20h30.

La commune a reçu un arrêté spécifiant que M. René DECARROUX a été nommé MAIRE HONORAIRE.

Etat civil - depuis le 1^{er} juin 2010

Naissances:



COUDURIER Théo Louis Christian

Né le 17 juin 2010 à AMBILLY (Haute-Savoie)
Fils de Sébastien COUDURIER
Et de Laurence FONTANEL
Domiciliés: 65, Route de la Papéterie

CHASSAGNEUX Chloé Andrée Marie Christine

Née le 27 juin 2010 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)
Fille de Roger CHASSAGNEUX
Et de Céline LANOAZ
Domiciliés: 474, Route des Iles

CAPDEVILA Olivia Charline

Née le 29 juin 2010 à METZ-TESSY (Haute-Savoie)
Fille de David CAPDEVILA
Et de Séverine ANDRIEU
Domiciliés: 65, Le Cluz – Lotissement d'Andey

BATTAGLIA Laura Viviane Arlette

Née le 10 juillet 2010 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)
Fille de Jean-Christophe BATTAGLIA
Et de Béatrice DETELDER
Domiciliés: 356, Route de Maclenay

CHEVALLIER Alina Marie-Madeleine Mireille

Née le 24 juillet 2010 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)
Fille de David CHEVALLIER
Et de Antoinette LAFOND
Domiciliés: 80, Impasse de la Fruitère

MORTON Juliette Thérèse Nicole

Née le 11 août 2010 à AMBILLY (Haute-Savoie)
Fille de Pierre-Emmanuel MORTON
Et de Bénédicte LEONARD
Domiciliés: 144, Chemin de la Gagère

NEGRE Léo

Né le 31 août 2010 à METZ TESSY (Haute-Savoie)
Fils de Franck NEGRE
Et de Céline BOBILLIER
Domiciliés: 56, Impasse Dommartin

DUQUESNE Leïa

Née le 22 septembre 2010 à AMBILLY (Haute-Savoie)
Fille de Yannick DUQUESNE
Et de Marine GAGGIONE
Domiciliés: 44, Route des Chars

ORLER Karlina Erica Coraline

Née le 4 novembre 2010 à AMBILLY (Haute-Savoie)
Fille de Nicolas ORLER
Et de Francesca PAILLION
Domiciliés: 297, Route du Salève

BLASER RIN Hina

Née le 3 décembre 2010
à ANNEMASSE (Haute-Savoie)
Fille de Kévin RIN et de Iris BLASER
Domiciliés : 1830, Route de Thonon

Il est à noter que pour les enfants dont les parents ne sont pas mariés, ces derniers doivent demander à la Mairie du lieu de naissance que soit transmis auprès de nos services l'avis de mention relatif à la naissance de l'enfant concerné; à défaut, l'inscription auprès des tables annuelles et décennales de notre Commune ainsi que la parution dans le bulletin municipal ne seront pas possibles.

Mariages:



Célia Nicole COLLOMB et Yann Henri Jacques GAUCHOT

Le 24 Juillet 2010

Catherine DETRAZ et Vincent René LIERMIER

Le 11 septembre 2010

Décès:

HUGONNET Monique, épouse COLINOT

le 24 août 2010 à GENEVE (Suisse)

CAUSSE Gisèle, épouse SOUSSAYA

le 15 septembre 2010 à ANNEMASSE (74)

PHELOUZAT André

le 08 octobre 2010 à ARENTHON (74)

VIOLLET Cécile, veuve ANTHOINE

le 13 octobre 2010 à AMBILLY (74)

le 17 octobre 2010 à BONNEVILLE (74)

le 28 décembre 2010 à AMBILLY (74)

